

Rapport de gestion 2016

Le 1^{er} mars 2017

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être **lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies » ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfiques, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités

de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 1^{er} mars 2017. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du *Code criminel* (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement ou bien à exécuter des projets de façon efficace peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection

d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) des dessaisissements et la vente d'actifs importants peuvent présenter des risques ou des incertitudes; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

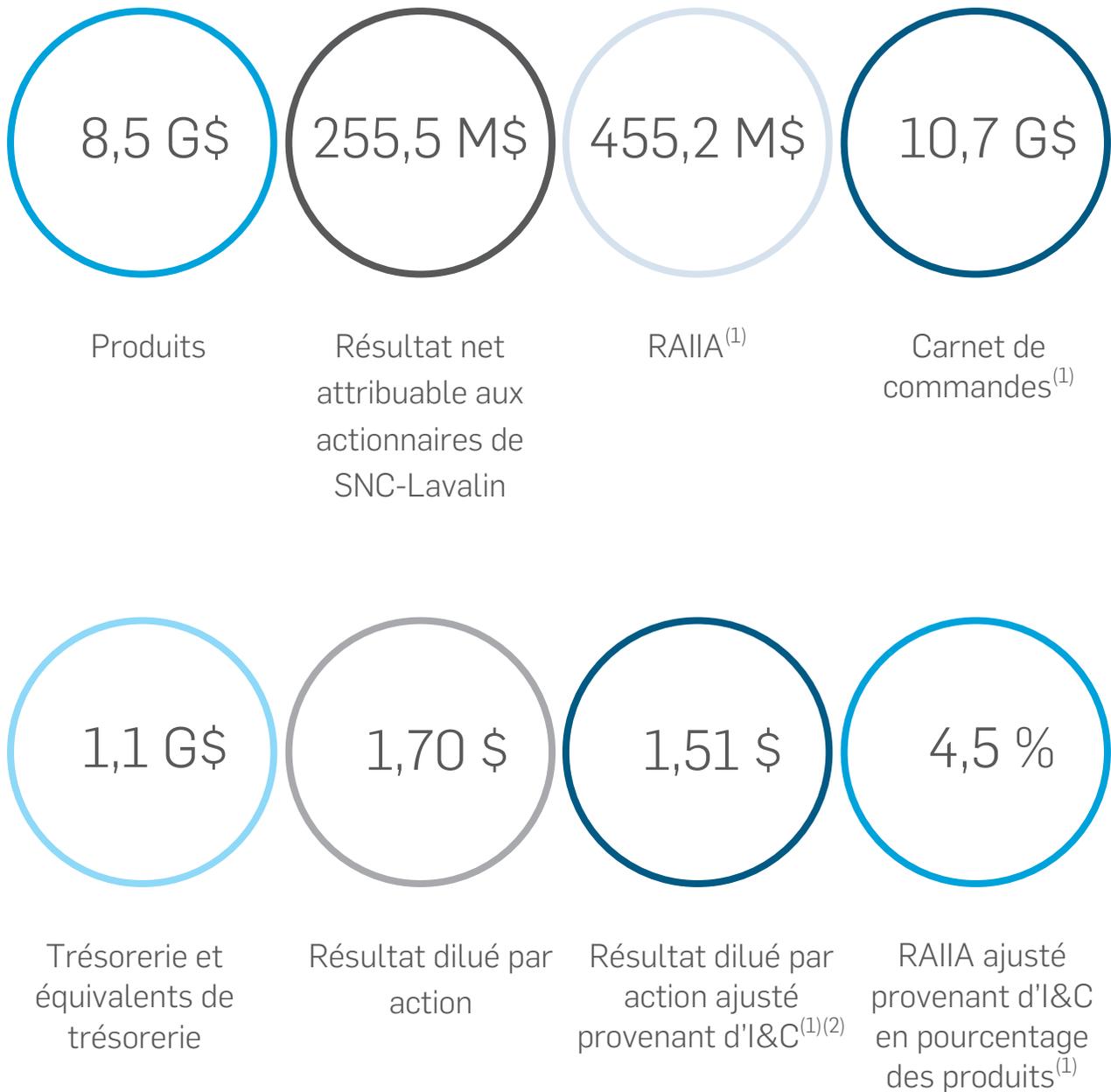
Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 1^{er} mars 2017, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Rapport de gestion – Table des matières

1	Sommaire de 2016	27
	<i>Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2016</i>	
2	Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie	32
	<i>Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin</i>	
3	Comment nous analysons et présentons nos résultats	37
	<i>Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget</i>	
4	Analyse de la performance financière	46
	<i>Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société</i>	
5	Carnet de commandes	56
	<i>Description de la politique de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes</i>	
6	Répartition géographique des produits par catégorie d'activité	60
	<i>Analyse des produits de la Société par secteur géographique</i>	
7	Informations sectorielles	62
	<i>Analyse détaillée des résultats de chacun des secteurs d'activité de la Société</i>	
8	Résultats du quatrième trimestre	82
	<i>Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2016</i>	
9	Liquidités et ressources financières	84
	<i>Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières</i>	
10	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	97
	<i>Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant</i>	
11	Méthodes comptables et modifications	98
	<i>Rapport sur les méthodes comptables adoptées en 2016, ainsi que sur celles qui seront adoptées au cours des prochaines périodes</i>	
12	Risques et incertitudes	102
	<i>Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face</i>	
13	Litiges	125
	<i>Description des litiges</i>	
14	Contrôles et procédures	126
	<i>Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière</i>	
15	Informations trimestrielles	128
	<i>Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2016 et de 2015</i>	

1 Sommaire de 2016

1.1 Sommaire – Indicateurs financiers clés



(1) Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS et information financière supplémentaire. Se reporter à la section 3.4 pour obtenir plus de renseignements et des références aux rapprochements avec la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

(2) Ingénierie et construction (« I&C »)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

2016 par rapport à 2015	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> > Les produits provenant d'I&C se sont établis à 8,2 milliards \$ en 2016, comparativement à 9,4 milliards \$ en 2015. > Les produits de Capital se sont chiffrés à 247,7 millions \$ en 2016, comparativement à 223,4 millions \$ en 2015.
Résultat net	<ul style="list-style-type: none"> > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 255,5 millions \$ en 2016, comparativement à 404,3 millions \$ en 2015.
RAII et RAIIA	<ul style="list-style-type: none"> > Le RAII s'est chiffré à 312,1 millions \$ en 2016, comparativement à 521,6 millions \$ en 2015. > Le RAIIA a totalisé 455,2 millions \$ en 2016, comparativement à 684,0 millions \$ en 2015. Le RAII et le RAIIA de la Société sont analysés à la section 4.5.
Résultat dilué par action	<ul style="list-style-type: none"> > Le résultat dilué par action a été de 1,70 \$ pour 2016 contre 2,68 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	<ul style="list-style-type: none"> > Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 1,51 \$ pour 2016 contre 1,34 \$ pour 2015, soit une hausse de 12,7 % en 2016 par rapport aux résultats enregistrés en 2015.
RAIIA ajusté provenant d'I&C	<ul style="list-style-type: none"> > Le RAIIA ajusté provenant d'I&C en pourcentage des produits s'est établi à 4,5 % en 2016, comparativement à 4,6 % en 2015.
Carnet de commandes	<ul style="list-style-type: none"> > Le carnet de commandes de la Société totalisait 10,7 milliards \$ au 31 décembre 2016, comparativement à 12,0 milliards \$ au 31 décembre 2015. > Les contrats octroyés pour 2016 se sont chiffrés à 7,8 milliards \$, dont 4,0 milliards \$ dans le secteur Pétrole et gaz, 1,7 milliard \$ dans le secteur Énergie, 1,7 milliard \$ dans le secteur Infrastructures et 0,4 milliard \$ dans le secteur Mines et métallurgie.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (SUITE)

2016 par rapport à 2015	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	> La Société affichait un bilan solide au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisant 1,1 milliard \$.
Flux de trésorerie d'exploitation	> Les flux de trésorerie d'exploitation se sont élevés à 105,6 millions \$ en 2016 , comparativement à des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 514,7 millions \$ en 2015.
Dividendes	<p>> Le 2 mars 2017, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,273 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.</p> <p>> En 2016, la Société a versé 156,1 millions \$ en dividendes, contre 150,9 millions \$ en 2015.</p>

1.2 Sommaire – autres éléments

CHANGEMENTS À L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- > Le 5 avril 2016, Sylvain Girard a été nommé vice-président directeur et chef des affaires financières, succédant ainsi à Alain-Pierre Raynaud. M. Girard s'est joint à SNC-Lavalin en août 2014 à titre de vice-président principal, Finances dans le secteur d'activité Énergie. En juin 2015, il a accepté le poste de vice-président principal et contrôleur général, dans le cadre duquel il était responsable de superviser les affaires financières mondiales de la Société.
- > Le 12 juillet 2016, Dale Clarke a été nommé au poste de vice-président directeur, Opérations et maintenance, Infrastructures, avec entrée en vigueur le 1^{er} août. Il relève de Ian L. Edwards, président, Infrastructures. M. Clarke s'est joint à SNC-Lavalin en 1996 et a occupé plusieurs postes importants, dont celui de vice-président directeur, Mines et métallurgie et, plus récemment, celui de vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrée, auquel il a été nommé en avril 2015.

- > Avec prise d'effet le 15 août 2016, Christian Brown a été nommé au poste nouvellement créé de chef du développement d'entreprise, et Martin Adler s'est joint à la Société à titre de président, Pétrole et gaz. Les deux postes relèvent directement de Neil Bruce, président et chef de la direction, au sein du comité de direction de la Société. M. Brown est devenu président du secteur Pétrole et gaz de SNC-Lavalin en 2014, quand la Société a acquis Kentz Corporation Limited (« Kentz »), où il occupait le poste de chef de la direction depuis 2012. Avant son arrivée à SNC-Lavalin, M. Adler a occupé le poste de chef de la direction du Groupe et membre du conseil d'administration à Seafox Contractors B.V.

MODIFICATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Le 3 novembre 2016, SNC-Lavalin a annoncé la nomination de Catherine J. Hughes au conseil d'administration. Mme Hughes possède plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière. Elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Activités pétrolières et gazières internationales chez Nexen Inc. de janvier 2012 à son départ à la retraite en avril 2013, où elle supervisait toutes les activités pétrolières et gazières, y compris l'exploration, la production, le développement et les activités de projet à l'extérieur du Canada. De septembre 2009 à novembre 2011, elle a été vice-présidente, Services d'exploitation, technologie et ressources humaines. Avant de se joindre à Nexen Inc., elle a occupé le poste de vice-présidente, Sables bitumineux à Husky Oil de 2007 à 2009.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- > Au premier trimestre de 2016, SNC-Lavalin a lancé son programme « Excellence opérationnelle », qui est conçu pour renforcer et promouvoir la culture d'efficacité et d'exécution de la Société. Le programme « Excellence opérationnelle » est une approche structurée à long terme qui se concentre sur l'amélioration de tous les aspects de la Société pour la rendre plus agile et plus axée sur la clientèle et pour consolider sa réussite.

GESTION D'INSTALLATIONS IMMOBILIÈRES

- > Le 30 juin 2016, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente pour la vente de ses activités secondaires de gestion de biens immobiliers au Canada à Brookfield Solutions Globales Intégrées. Ces activités comprennent la gestion des installations, la gestion immobilière, la gestion foncière et la gestion de projet connexe. La transaction a été conclue en décembre 2016 et a généré un gain de 50,1 millions \$ (42,6 millions \$ après impôts).

ACTIVITÉS LOCALES EN FRANCE

- > Le 30 décembre 2016, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait conclu et signé une entente en vue de vendre ses activités locales en cours en France et à Monaco à Ciclad et Impact Holding pour un montant nominal. La transaction a engendré une perte de 87,2 millions \$ (87,2 millions \$ après impôts) liée aux activités d'I&C.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

- > Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans MML Holdings Malta Limited (auparavant, SNC-Lavalin (Malta) Limited [« SNCL Malta »]) à une société membre du groupe Flughafen Wien AG pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta était le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain sur la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôts).
- > En 2016, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« Rayalseema ») en Inde pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte nette sur la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$.
- > Le 30 décembre 2016, dans le cadre de la transaction visant la vente de ses activités locales en cours en France et à Monaco, la Société a vendu sa participation dans la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (l'« aéroport de Mayotte »). La transaction a engendré une perte de 2,7 millions \$ (2,7 millions \$ après impôts). Il convient de noter que la vente de l'investissement de Capital de SNC-Lavalin dans TC Dôme S.A.S. sera régie par un contrat de vente différent reposant sur un ensemble distinct de conditions de clôture. Cette vente devrait être conclue à une date ultérieure.

2 Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie

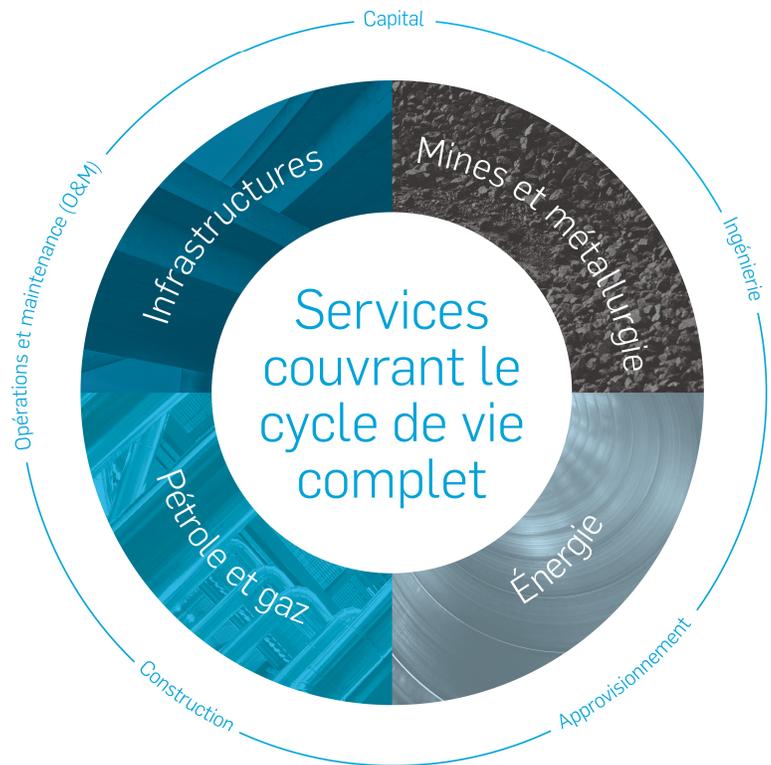
2.1 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures.

À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de **SNC-Lavalin** sont **fiers de bâtir l'avenir**.

Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction, de réalisation et de mise en service, en plus d'une vaste gamme de services d'investissements de maintien aux clients dans nos quatre secteurs, soit Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie.

SNC-Lavalin s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien (« O&M ») pour assurer une prise en charge complète des projets.

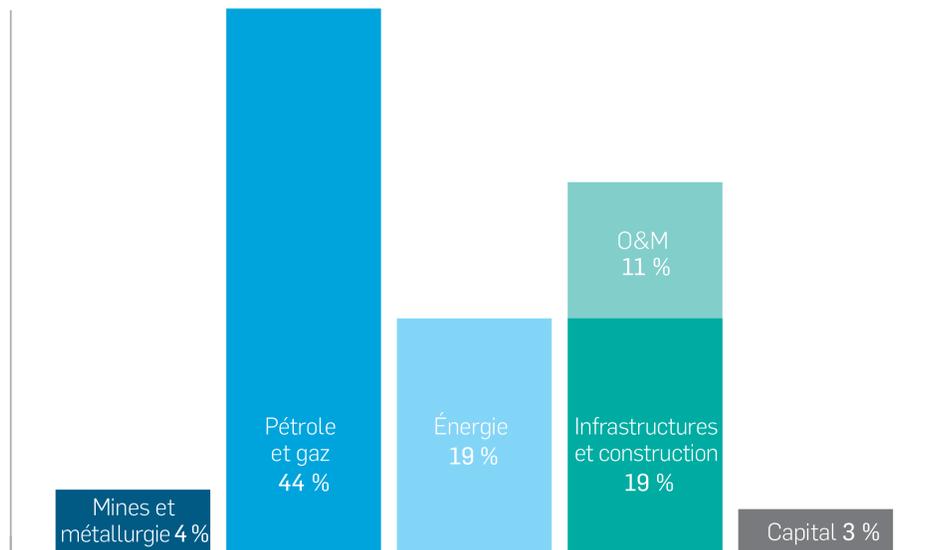


Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités d'ingénierie et de construction, y compris les services d'exploitation et entretien, sont désignées collectivement comme « I&C », afin d'être distinguées des activités de Capital.

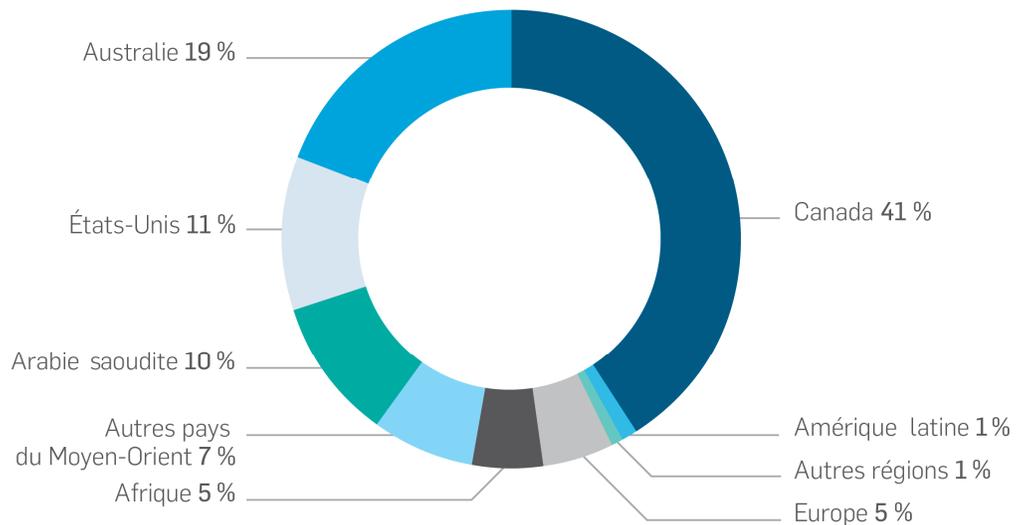
Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans divers secteurs d'activité et secteurs géographiques, selon les produits de 2016.

2.2 Diversité des produits de la Société

Servant plusieurs secteurs d'activités...



... avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada



2.3 Notre stratégie d'affaires

En mai 2013, SNC-Lavalin a annoncé un plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. Cette stratégie présente les secteurs d'activité et les régions clés visés par la Société, de même que les solutions intégrées pour ses investissements de Capital ainsi que son approche rigoureuse en matière de gestion du capital.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur trois piliers qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans. Ces piliers sont liés à trois principaux objectifs stratégiques : devenir un joueur mondial de premier ordre et diversifié en I&C affichant une solide performance financière soutenue et assurant une exécution de classe mondiale assortie de marges supérieures.

PREMIER PILIER – PLATEFORMES DE CROISSANCE

SNC-Lavalin se recentre sur le renforcement de sa position dans les secteurs d'activité et régions clés.

Dans le secteur Pétrole et gaz, SNC-Lavalin étendra sa portée sur le marché et continuera de mettre l'accent sur des projets qui procureront une grande valeur aux sociétés pétrolières et gazières qu'elle cible, des sociétés de premier ordre d'envergure internationale et nationale. Dans le secteur Mines et métallurgie, SNC-Lavalin renforcera sa position de chef de file et accroîtra sa rentabilité à long terme. SNC-Lavalin est vouée à une plateforme mondiale dans ces deux secteurs.

Les marchés de l'Énergie et des Infrastructures représentent une plateforme de croissance continue pour la Société. Dans le secteur Énergie, SNC-Lavalin entend mettre l'accent sur des sous-secteurs offrant un fort potentiel de croissance et des marges élevées, tels que l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité où elle bénéficie d'une position solide et bien établie. Pour ce qui est du secteur Infrastructures, SNC-Lavalin visera une croissance de ses activités sur le marché des transports en mettant à profit son expérience dans les domaines des partenariats public-privé (« PPP ») et du transport en commun. SNC-Lavalin misera sur des projets complexes et de grande envergure, en tirant parti de ses solides compétences dans les secteurs des aéroports, des ports, des grands ponts, réseaux de transport en commun et des autoroutes. SNC-Lavalin s'efforcera aussi d'accroître sa forte présence au Canada et dans le reste des Amériques, et saisira certaines occasions d'expansion à l'échelle mondiale.

L'acquisition de Kentz en 2014 a constitué un jalon important dans la réalisation de sa stratégie. SNC-Lavalin continuera de chercher d'autres occasions d'acquisitions stratégiques afin de stimuler sa croissance.

En ce qui a trait à la composition de sa gamme de services, SNC-Lavalin a l'intention de mettre à profit l'ensemble de ses compétences, notamment les facteurs de croissance clés des services d'O&M et des services de soutien. À toutes les étapes du processus, la Société gèrera de manière proactive les risques liés à son portefeuille au moyen de pratiques de gouvernance rigoureuses. Le secteur O&M et les services de soutien permettront à SNC-Lavalin d'offrir des services techniques complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'énergie nucléaire et du transport. Ils généreront également des occasions pour les activités de gestion des immobilisations, d'exploitation, d'entretien, de mise en service et de formation.

DEUXIÈME PILIER – FACTEURS DE CROISSANCE

SNC-Lavalin continue de privilégier sa stratégie de partage des ressources, en ayant l'intention de favoriser une plus grande interaction entre les unités d'exploitation et de mettre au point des méthodes mieux coordonnées de gestion des relations avec les clients et de développement des affaires dans tous ses bureaux à l'échelle mondiale.

À cette fin, la Société misera sur une utilisation plus efficace et efficiente des systèmes et des processus dans l'ensemble de l'entreprise, ainsi que sur des investissements sélectifs visant à améliorer sa capacité à réaliser des projets exceptionnels pour ses clients à l'échelle mondiale. SNC-Lavalin mettra davantage l'accent sur la création d'une expérience client globale supérieure qui, de l'avis de la direction, se traduira par un avantage concurrentiel durable pour la Société.

La pierre d'assise de tous ces facteurs demeurera notre engagement indéfectible envers une éthique, une gouvernance et un rendement en santé et sécurité de classe mondiale ainsi qu'envers le perfectionnement et la fidélisation des meilleurs talents de l'industrie.

TROISIÈME PILIER – GESTION AMÉLIORÉE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin continue de renforcer ses activités liées aux investissements de Capital, qui ont toujours été une source de projets pour ses groupes d'I&C, en plus d'être un facteur ayant largement contribué à ses résultats. Les investissements de Capital jouent un rôle important dans la réussite de notre société d'I&C. SNC-Lavalin compte mettre à profit ses rendements dans le cadre de projets d'infrastructures en PPP, ainsi que dans le cadre de projets de structuration et de financement touchant ses secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie. Désormais, SNC-Lavalin misera sur une approche de gestion encore plus équilibrée de son portefeuille d'actifs, laquelle prévoit la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options. SNC-Lavalin envisage la possibilité de se départir d'actifs non essentiels liés aux investissements de Capital. Elle tentera de trouver des solutions de financement et des occasions de partenariat qui lui permettront de générer de la valeur tout en gérant son portefeuille de façon proactive.

À mesure qu'elle repérera de nouvelles possibilités et d'éventuels partenaires stratégiques, SNC-Lavalin continuera de privilégier les investissements de Capital dans de nouveaux projets susceptibles d'offrir des occasions d'affaires importantes aux groupes d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Les investissements de Capital dans des projets existants seront surtout considérés comme un moyen d'étendre les activités d'investissements de SNC-Lavalin à de nouveaux marchés et de fournir une nouvelle plateforme pour les occasions d'I&C.

Les Amériques resteront le principal marché cible pour les investissements de Capital d'envergure et les partenariats public-privé.

PROGRÈS À L'ÉGARD DE LA RÉALISATION DE NOTRE STRATÉGIE DE CROISSANCE

En 2016 et pour les exercices 2017-2018, SNC-Lavalin continue de privilégier la réalisation des principaux éléments de la stratégie sur cinq ans présentée ci-dessus. SNC-Lavalin a réalisé d'importants progrès à l'égard de ses trois principaux objectifs stratégiques en vue de devenir un joueur mondial de premier ordre et diversifié en I&C affichant une solide performance financière soutenue et assurant une exécution de classe mondiale assortie de marges supérieures. Le tableau de bord figurant à la section suivante présente un sommaire des objectifs et des mesures en cours de SNC-Lavalin ainsi que de certaines de ses réalisations en 2016.

2.4 Réalisation de notre stratégie de croissance – tableau de bord

DEVENIR UN JOUEUR MONDIAL

DE PREMIER ORDRE ET DIVERSIFIÉ EN I&C

ENREGISTRER UNE PERFORMANCE FINANCIÈRE



SOLIDE SOUTENUE

ASSURER UNE EXÉCUTION DE CLASSE



MONDIALE ASSORTIE DE MARGES SUPÉRIEURES

	OBJECTIFS	EXÉCUTION
À court terme	<p>Réduction de nos coûts de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réduction de 20,7 % des frais généraux et administratifs, qui sont passés de 667,2 millions \$ à 529,3 millions \$; > Abandon d'activités non essentielles, nous avons vendu nos activités de gestion de biens immobiliers et nos activités en cours en France et l'aéroport de Malte; > Signature d'une entente d'impartition pour les services de TI; > Rationalisation de notre structure opérationnelle et notre centre d'affaires afin de miser davantage sur nos activités et d'assurer une reddition de comptes accrue. 	<p>Terminé</p>
À moyen terme	<p>Excellence opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Activités visant à simplifier la structure opérationnelle et de gouvernance; > Croissance interne continue, comme en témoignent la présélection de nos services pour plusieurs grands projets et les contrats importants obtenus dans tous les secteurs au Canada, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Europe; > Conclusion d'une entente de principe relative à une nouvelle coentreprise avec China National Nuclear Corporation et Shanghai Electric Group Company Ltd. afin d'élaborer, de commercialiser et de construire le réacteur CANDU à cycle de combustible avancé; > Évaluation par la Société d'une croissance potentielle au moyen de fusions et d'acquisitions, en particulier dans les secteurs Infrastructures et Énergie; > Initiatives visant à améliorer la réalisation de projets et la performance financière avec une hausse de 12,7 % du résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C et une baisse de 63,0 % du nombre d'incidents de travail entraînant une absence en 2016, par rapport à 2015; > Renforcement de notre approche d'une entreprise unie en augmentant la vente croisée et en intensifiant la mise en œuvre de notre programme de gestion des comptes clés. 	<p>En cours</p>
À long terme	<p>Amélioration continue et agilité accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Créer une culture axée sur le rendement; > Concentrer les efforts sur l'agilité, l'amélioration continue et l'efficacité des activités afin de créer une expérience client supérieure; > Mettre en œuvre des améliorations aux systèmes; > Simplifier les modèles financiers; > Poursuivre le perfectionnement, le maintien en poste et la mobilisation de nos talents; > Attirer des talents de premier ordre pour une société de premier ordre. 	<p>Planification</p>

3 Comment nous analysons et présentons nos résultats

3.1 Comment nous présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**ingénierie** et de **construction** et ceux de son secteur **Capital**, comme décrit ci-dessous.

INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION (« I&C »)

SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'O&M pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits** des activités **d'I&C** proviennent toutefois de deux principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- > **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- > **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets d'I&C dans les secteurs d'activité suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; et iv) **Infrastructures**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur le secteur **Infrastructures** en le divisant en deux sous-secteurs, à savoir **Infrastructures et construction** et **O&M**.

CAPITAL

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que **les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique et les installations de traitement de l'eau**.

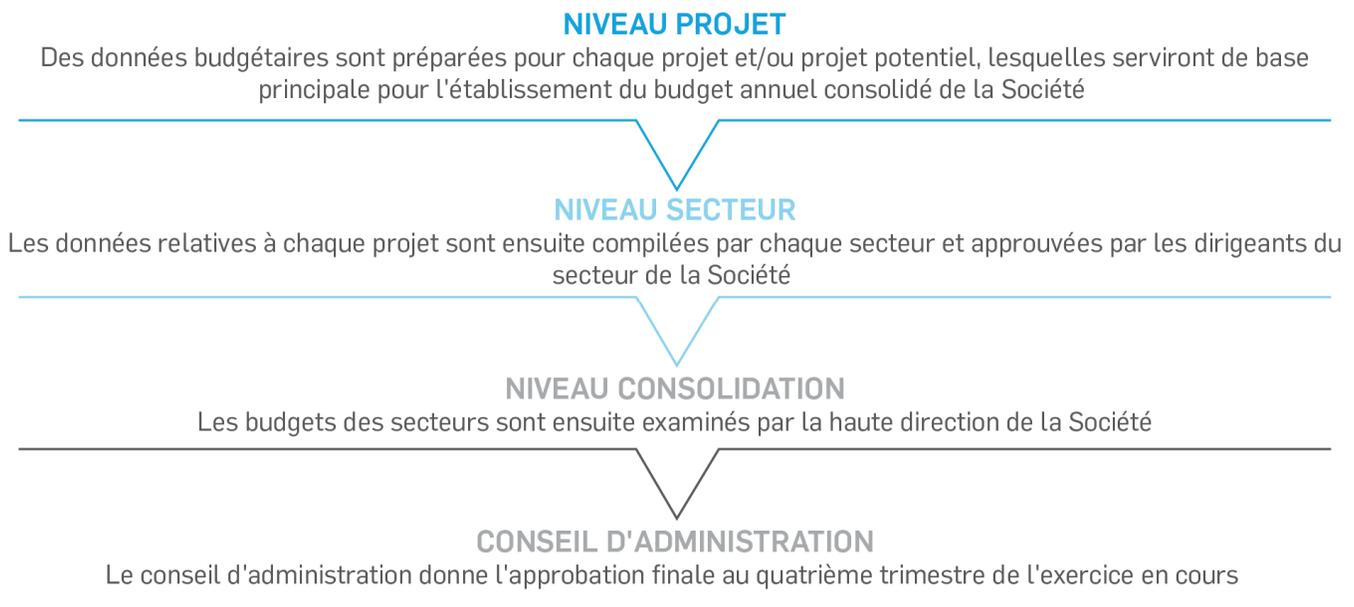
Le modèle d'affaires de Capital comprend la création de nouveaux projets dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, ainsi que les secteurs géographiques de la Société. Par ailleurs, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée.

De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

3.2 Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président du secteur, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités d'I&C sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. La direction choisit certains projets potentiels, qui sont réputés représentatifs de ses activités à venir, pour les inclure dans le budget.
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet dans le cas de projets d'envergure ou par groupes de projets, et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet. Cela comprend notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions de **Capital**, la Société fixe les résultats prévus en fonction des hypothèses portant sur l'investissement en question.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives.

Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les secteurs d'I&C	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des investissements de Capital	La variation des résultats financiers générés par chaque investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des investissements de Capital de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Il est possible que la Société doive engager des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ce qui a une incidence sur les résultats réels et futurs.
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités et des modifications apportées à sa gamme de services peuvent donner lieu à des coûts de restructuration et à une perte de valeur du goodwill qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.

Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes (suite) :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Impôts sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.
Devises étrangères	Comme la Société mène des activités dans de nombreux pays, les taux de change peuvent causer des écarts par rapport aux plans, car les budgets et les prévisions sont préparés en fonction de taux précis. Il convient de noter que la Société a une politique de couverture du risque de change qui réduit la volatilité des résultats découlant des fluctuations des taux de change.

3.3 Principaux indicateurs financiers de rendement

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > **le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité;
- > **le résultat avant intérêts et impôts (le « RAIL ») et le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (le « RAILA »)**, qui sont des indicateurs clés du rendement opérationnel de la Société;
- > **le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, excluant les charges relatives à la restructuration, à la rationalisation et autres, de même que l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts de financement, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés relativement à l'acquisition de Kentz en 2014, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société;
- > **les flux de trésorerie d'exploitation**, qui correspondent aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation tels qu'ils sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, et qui sont un indicateur clé de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie à même ses activités d'exploitation, y compris la façon dont elle gère son fonds de roulement;
- > **la trésorerie nette de la dette avec recours**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société. La trésorerie nette de la dette avec recours est une mesure financière non conforme aux IFRS et est discutée à la section 9.2.

Le sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et pour les exercices terminés à ces dates se présente comme suit :

RÉSULTATS RÉELS DES INDICATEURS FINANCIERS (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C)	2016	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	255,5 \$	404,3 \$	1 333,3 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAILI »)	312,1 \$	521,6 \$	1 877,4 \$
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)	455,2 \$	684,0 \$	2 073,1 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (en \$)	1,51 \$	1,34 \$	0,36 \$
Flux de trésorerie d'exploitation	105,6 \$	(514,7) \$	264,1 \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la dette avec recours)	694,9 \$	1 215,6 \$	1 324,0 \$

3.4 Mesures financières non conformes aux IFRS, autres mesures conformes aux IFRS et information financière supplémentaire

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES CONFORMES AUX IFRS

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital	Section 1.1
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	Section 4.4
Résultat net ajusté provenant d'I&C	Section 4.4
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAlIA ajusté »)	Section 4.5
Résultat avant intérêts et impôts (« RAlI »)	Section 4.5
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAlIA »)	Section 4.5
Marge brute provenant d'I&C et de Capital	Section 4.2
Carnet de commandes	Section 5
Ratio des octrois sur les produits	Section 5.1
Résultat avant intérêts et impôts par secteur ou sous-secteur (« RAlI sectoriel » ou « RAlI sous-sectoriel »)	Section 7
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 9.7

LIQUIDITÉ

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Fonds de roulement	Section 9.1
Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 9.2
Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 9.4

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections indiquées dans le tableau précédent afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fournit de l'information financière supplémentaire sur ses investissements de Capital pour permettre au lecteur une meilleure compréhension de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie des activités d'I&C et des investissements de Capital. Ainsi, l'information suivante sur les investissements de Capital de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> > Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût > Dette sans recours provenant des investissements de Capital contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> > Pour les investissements de Capital contrôlés par la Société : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amortissements et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des investissements de Capital ○ Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> > Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital > Certaines autres notes présentent des informations sur les investissements de Capital séparément de celles des activités d'I&C

La section 7.5 du présent rapport de gestion présente également de l'information précise sur les investissements de Capital de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407 ETR, qui est considérée comme représentant la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.



Analyse de la performance financière

4.1 Données financières annuelles choisies

Les données financières annuelles clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés annuels audités de la Société préparés conformément aux IFRS pour chacun des trois derniers exercices, à l'exception des mesures financières non conformes aux IFRS présentées dans la section « Informations financières clés supplémentaires » du tableau.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION, LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C ET LES DIVIDENDES DÉCLARÉS AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN, PAR ACTION)	2016	2015	2014
Produits			
Provenant d'I&C	8 223,1 \$	9 363,5 \$	7 334,7 \$
Provenant de Capital	247,7	223,4	904,1
Total des produits	8 470,8 \$	9 587,0 \$	8 238,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Provenant d'I&C	46,3 \$	95,8 \$	(300,5) \$
Provenant de Capital	209,2	308,5	1 633,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	255,5 \$	404,3 \$	1 333,3 \$
Résultat par action (\$) :			
De base	1,70 \$	2,68 \$	8,76 \$
Dilué			
Provenant d'I&C	0,31 \$	0,63 \$	(1,97) \$
Provenant de Capital	1,39	2,04	10,71
Résultat dilué par action	1,70 \$	2,68 \$	8,74 \$
Informations financières clés supplémentaires :			
Carnet de commandes (au 31 décembre)⁽¹⁾	10 677,4 \$	11 991,9 \$	12 325,5 \$
RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾	371,9 \$	433,4 \$	152,8 \$
Total de l'actif (au 31 décembre)	9 298,3 \$	10 503,2 \$	10 227,2 \$
Passifs financiers non courants (au 31 décembre)⁽²⁾	850,0 \$	906,9 \$	905,0 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$) ⁽¹⁾	1,51 \$	1,34 \$	0,36 \$
Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action (\$) ⁽¹⁾	1,053 \$	1,01 \$	0,97 \$

(1) Mesures financières non conformes aux IFRS. Se reporter à la section 3.4 pour plus de détails sur les mesures financières non conformes aux IFRS.

(2) Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme (avec recours et sans recours provenant des investissements de Capital), une portion de la tranche à long terme des provisions et les autres passifs financiers non courants.

4.2 Analyse des produits et de la marge brute

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2016	2015	2014
Produits :			
Provenant d'I&C	8 223,1 \$	9 363,5 \$	7 334,7 \$
Provenant de Capital	247,7	223,4	904,1
	8 470,8 \$	9 587,0 \$	8 238,8 \$
Marge brute :			
Provenant d'I&C	983,4 \$	1 225,8 \$	700,9 \$
Provenant de Capital	222,7	207,0	639,9
	1 206,1 \$	1 432,8 \$	1 340,8 \$
Ratio de marge brute (%) :			
Provenant d'I&C	12,0 %	13,1 %	9,6 %
Provenant de Capital	89,9 %	92,6 %	70,8 %
	14,2 %	14,9 %	16,3 %

La Société analyse ses produits et sa marge brute provenant des activités d'I&C séparément de ceux provenant de Capital. L'analyse qui suit porte sur les exercices 2016, 2015 et 2014.

PRODUITS ET MARGE BRUTE D'I&C

Les produits d'I&C ont diminué en 2016 comparativement à 2015, en raison d'une baisse des produits provenant des secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures, Pétrole et gaz et Énergie. La baisse enregistrée dans le secteur Mines et métallurgie est partiellement attribuable à un volume d'activité moindre imputable à la persistance des conditions de marché difficiles dans ce secteur. Par ailleurs, la baisse des produits provenant des secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures, Pétrole et gaz et Énergie reflète l'achèvement ou le quasi-achèvement d'un certain nombre de projets d'envergure dans ces secteurs en 2016. La diminution des produits provenant du secteur Pétrole et gaz est également imputable à des conditions de marché difficiles pour les activités relatives aux solutions de production et de traitement.

La marge brute d'I&C a diminué en 2016 par rapport à 2015, ce qui reflète principalement la baisse de la marge brute provenant des secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de la marge brute provenant du secteur Infrastructures. La diminution dans le secteur Pétrole et gaz est principalement imputable à une diminution du ratio de marge brute en raison des révisions défavorables des prévisions en ce qui a trait aux coûts et aux produits de deux projets du secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient et des conditions de marché difficiles pour les activités relatives aux solutions de production et de traitement de la Société. La diminution dans les secteurs Mines et métallurgie et Énergie s'explique principalement par la baisse du volume d'activité dans ces secteurs pour les raisons susmentionnées. La hausse dans le secteur Infrastructures reflète essentiellement un ratio de marge brute plus élevé et l'incidence favorable des révisions des prévisions de coûts et des divers résultats de certains projets d'envergure, notamment les travaux liés à des réseaux de transport en commun et à de l'infrastructure sociale au Canada.

La marge brute d'I&C a augmenté en 2015 par rapport à 2014, ce qui reflète principalement la hausse du ratio de marge brute provenant des secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures et Mines et métallurgie, qui a été partiellement contrebalancée par une baisse du ratio de marge brute provenant du secteur Énergie. La marge brute a aussi augmenté en 2015 en raison du volume d'activité plus élevé, principalement dans le secteur Pétrole et gaz, par suite de l'acquisition

de Kentz, qui a été conclue le 22 août 2014, et dans le secteur Énergie, hausse qui a été partiellement contrebalancée par la baisse du volume d'activité dans les secteurs Mines et métallurgie et Infrastructures.

PRODUITS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL ET MARGE BRUTE

La relation entre les produits et la marge brute pour les investissements de Capital n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers des investissements de Capital.

Les produits et la marge brute provenant de Capital ont augmenté en 2016 par rapport à 2015, en raison surtout de la hausse du volume d'activité de certains investissements de Capital et de la hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Les produits et la marge brute provenant de Capital ont diminué en 2015 par rapport à 2014, en raison surtout de la cession en 2014 de la participation de la Société dans AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP » ou « Altalink »), qui ne contribuait plus aux résultats en 2015.

4.3 Analyse du résultat net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2016	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Provenant d'I&C	46,3 \$	95,8 \$	(300,5) \$
Provenant de Capital	209,2	308,5	1 633,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	255,5 \$	404,3 \$	1 333,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	33,2	1,2
Résultat net	256,6 \$	437,5 \$	1 334,6 \$

La Société analyse son résultat net provenant des activités d'I&C séparément de celui provenant de Capital. L'analyse qui suit porte sur les exercices 2016, 2015 et 2014.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 46,3 millions \$ en 2016, contre 95,8 millions \$ en 2015, reflétant principalement une perte nette de 37,1 millions \$ (44,6 millions \$ après impôts) découlant de la cession des activités locales de la Société en France et de ses activités de gestion de biens immobiliers à la fin de 2016. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C a également subi l'incidence d'une diminution des apports des secteurs Pétrole et gaz et Mines et métallurgie, partiellement compensée par un apport plus élevé du secteur Infrastructures. En 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 95,8 millions \$, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 300,5 millions \$ en 2014. Le résultat positif enregistré en 2015 est principalement attribuable à l'amélioration du RAIL sectoriel provenant de tous les secteurs par rapport à celui de 2014, particulièrement du secteur Pétrole et gaz, pour lequel l'acquisition de Kentz en août 2014 a généré un apport supplémentaire.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a diminué en 2016 comparativement à celui de 2015. La diminution découle principalement de l'écart entre le gain net de 48,4 millions \$ à la cession des investissements de la Société dans SNCL Malta, Rayalseema et l'aéroport de Mayotte, par rapport au gain net de 145,7 millions \$ à la cession des investissements de la Société dans le projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») en

2015. En 2016, la diminution a été en partie compensée par une hausse de 5,3 % des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR comparativement à l'exercice précédent.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a diminué en 2015 par rapport à 2014. La diminution est essentiellement imputable à un gain net de 1 334,2 millions \$ découlant principalement de la cession de la participation de la Société dans Altalink en 2014, contre un gain net de 145,7 millions \$ à la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy en 2015. La baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'explique également par le fait qu'Altalink ne contribuait plus aux résultats en 2015, par rapport à 2014. En 2015, la diminution du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a été en partie compensée par une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR comparativement à l'exercice 2014.

En outre, certains éléments importants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2016, en 2015 et en 2014, en voici les principaux :

- > **Les coûts de restructuration** se sont établis à 115,4 millions \$ (83,5 millions \$ après impôts) en 2016, comparativement à 116,4 millions \$ (87,7 millions \$ après impôts) en 2015 et 109,9 millions \$ (99,5 millions \$ après impôts) en 2014;
- > **L'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz** s'est chiffré à 68,8 millions \$ (54,5 millions \$ après impôts) en 2016, par rapport à 94,0 millions \$ (72,0 millions \$ après impôts) en 2015 et 36,5 millions \$ (26,5 millions \$ après impôts) en 2014;
- > **Un gain de change net** de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôts) en 2015;
- > **Des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de Kentz** totalisant 4,4 millions \$ (3,4 millions \$ après impôts) en 2016, comparativement à 19,6 millions \$ (15,2 millions \$ après impôts) en 2015 et à 62,5 millions \$ (53,2 millions \$ après impôts) en 2014. Ces coûts étaient principalement constitués d'honoraires et autres coûts connexes engagés dans le cadre de l'acquisition de Kentz en 2014.

4.4 Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le résultat net ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, de l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi que des frais de financement et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés relativement à l'acquisition de Kentz en 2014, et de la perte sur cessions d'activités d'I&C. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est

une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PROVENANT D'I&C ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2016		2015	
	RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	
Résultat net	256,6	\$ s.o.	437,5	\$ s.o.
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	s.o.	33,2	s.o.
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital	209,2	1,39 \$	308,5	2,04 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C/ résultat dilué par action provenant d'I&C	46,3	\$ 0,31 \$	95,8	\$ 0,63 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration, de rationalisation et autres	77,6 ⁽¹⁾	\$ 0,52 \$	51,4 ⁽²⁾	\$ 0,34 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	3,4	0,02	15,2	0,10
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz	54,5	0,36	72,0	0,48
Gain de change ponctuel	-	-	(32,6)	(0,22)
Perte sur cession d'activités d'I&C	44,6	0,30	-	-
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C/résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	226,4	\$ 1,51 \$	201,8	\$ 1,34 \$

(1) Ce montant comprend la reprise d'un montant net de 4,2 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) de charges qui ne répondaient pas à la définition de coûts de restructuration en vertu des IFRS.

(2) En 2015, une charge relative au plan de restructuration et de rationalisation de 36,3 millions \$ (36,3 millions \$ après impôts), originalement incluse dans la marge brute de 2014 conformément aux IFRS, a été reprise suite à une issue favorable.

Pour l'exercice 2016, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 226,4 millions \$, comparativement à 201,8 millions \$ pour l'exercice 2015, ce qui a donné lieu à un résultat par action ajusté provenant d'I&C de 1,51 \$ pour l'exercice 2016, contre 1,34 \$ en 2015.

4.5 Analyse du résultat avant intérêts et impôts (« RAII ») et du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)

Le **RAII** est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAII est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets) et l'impôt sur le résultat. Le **RAIIA**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements. Le **RAIIA ajusté**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les gains ponctuels nets de change, les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital. La direction utilise ces mesures pour comparer la performance financière de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles

préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RAI, DU RAI A, DU RAI A AJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net	47,4 \$	209,2 \$	256,6 \$	129,0 \$	308,5 \$	437,5 \$
Charges financières nettes (produits financiers nets)	27,9	14,2	42,1	(7,7)	8,0	0,3
Impôts sur le résultat	3,3	10,2	13,5	49,9	33,8	83,7
RAI	78,6 \$	233,5 \$	312,1 \$	171,3 \$	350,3 \$	521,6 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	68,8 \$	- \$	68,8 \$	94,0 \$	- \$	94,0 \$
Amortissements	71,8	2,5	74,3	68,4	-	68,4
RAI A	219,1 \$	236,1 \$	455,2 \$	333,7 \$	350,3 \$	684,0 \$
(en % des produits)	2,7 %	s.o.	5,4 %	3,6 %	s.o.	7,1 %
Coûts de restructuration, rationalisation et autres	111,2 ⁽¹⁾ \$	- \$	111,2 \$	80,1 ⁽²⁾ \$	- \$	80,1 \$
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	4,4	-	4,4	19,6	-	19,6
Perte sur cessions d'activités d'I&C	37,1	-	37,1	-	-	-
Gain sur cessions d'investissements de Capital	-	(55,9)	(55,9)	-	(174,4)	(174,4)
RAI A ajusté	371,9 \$	180,2 \$	552,1 \$	433,4 \$	175,9 \$	609,3 \$
(en % des produits)	4,5 %	s.o.	6,5 %	4,6 %	s.o.	6,4 %

(1) Ce montant comprend la reprise d'un montant net de 4,2 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) qui ne répondait pas à la définition de coûts de restructuration au sens des IFRS.

(2) En 2015, une charge relative au plan de restructuration et de rationalisation de 36,3 millions \$ (36,3 millions \$ après impôts), originalement incluse dans la marge brute de 2014 conformément aux IFRS, a été reprise suite à une issue favorable.

En 2016, le RAI provenant d'I&C s'est établi à 78,6 millions \$, comparativement à 171,3 millions \$ en 2015, principalement en raison d'apports moins élevés des secteurs Pétrole et gaz et Mines et métallurgie partiellement compensés par un apport plus élevé du secteur Infrastructures en 2016 par rapport à 2015. En 2016, le RAI provenant d'I&C comprenait un montant total de 143,1 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz et des amortissements, comparativement à 162,4 millions \$ en 2015, ce qui a donné lieu à un RAI A provenant d'I&C de 219,1 millions \$ en 2016, par rapport à 333,7 millions \$ en 2015. Le RAI A provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration, de rationalisation et autres de 111,2 millions \$ en 2016, comparativement à 80,1 millions \$ en 2015, ainsi que des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 4,4 millions \$ en 2016, par rapport à 19,6 millions \$ en 2015, relativement à l'acquisition de Kentz en août 2014. De plus, le RAI A provenant d'I&C comprenait un gain de 50,1 millions \$ sur cession des activités de gestion de biens immobiliers de la Société au Canada, contrebalancé par une perte de 87,2 millions \$ sur cession des activités d'I&C en France, les deux transactions ayant été conclues au mois de décembre 2016. Ainsi, en 2016, le RAI A ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 371,9 millions \$, comparativement à 433,4 millions \$ en 2015, ce qui représente 4,5 % des produits d'I&C en 2016 (4,6 % en 2015).

Le RAI provenant de Capital s'est élevé à 233,5 millions \$ en 2016, comparativement à 350,3 millions \$ en 2015, ce qui s'explique essentiellement par l'écart entre le gain à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL

Malta et le gain à la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy en 2015, décrit plus en détail à la section 7.5. Le RAlIA provenant de Capital s'est établi à 236,1 millions \$ en 2016, comparativement à 350,3 millions \$ en 2015. La diminution du RAlIA en 2016 est principalement attribuable aux facteurs susmentionnés.

4.6 Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2016	2015	VARIATION (%)
Frais de vente	194,8 \$	188,4 \$	3,4 %
Frais généraux et administratifs	529,3	667,2	(20,7) %
Frais de vente, généraux et administratifs	724,1 \$	855,6 \$	(15,4) %

En 2016, les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué de 131,5 millions \$ comparativement à 2015 en raison de la baisse des frais généraux et administratifs, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente. La diminution de 20,7 % des frais généraux et administratifs est principalement attribuable à la mise en œuvre réussie du programme « STEP Change » en 2015 et du lancement du programme « Excellence opérationnelle » en 2016, qui a pour but de renforcer et de promouvoir la culture d'efficacité et d'exécution de la Société. De plus, la diminution des frais généraux et administratifs comprend un montant de 32,5 millions \$ reflétant l'incidence favorable de la révision des estimations des obligations environnementales liées aux anciens sites et des autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au troisième trimestre de 2016. La diminution des frais généraux et administratifs a été contrebalancée en partie par la hausse des frais de vente découlant en partie du fait que la Société a répondu à un certain nombre d'appels d'offres liés à des projets d'infrastructures d'envergure en 2016.

Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2016, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** qui ne sont pas directement liés à des projets ni à des secteurs ne sont pas répartis dans chacun des secteurs de la Société et, par conséquent, ne sont pas pris en compte dans le RAlI sectoriel.

4.7 Coûts de restructuration

La Société a lancé son programme «Excellence opérationnelle » au premier trimestre de 2016, un programme dont l'objectif est de promouvoir une culture d'amélioration continue. L'Excellence opérationnelle est une approche qui rendra la Société plus agile et davantage axée sur la clientèle et lui permettra de consolider sa réussite. Il s'agit d'une approche structurée à long terme axée sur l'amélioration de tous les aspects des activités. En 2015, la Société a terminé avec succès son programme « STEP Change », annoncé précédemment. Ce programme a permis à la Société d'améliorer sa compétitivité et son agilité, de mettre en lumière plusieurs initiatives de réduction des coûts et d'adapter l'entreprise aux conditions du marché.

En 2016, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 115,4 millions \$ avant impôts (83,5 millions \$ après impôts) comparativement à 116,4 millions \$ avant impôts (87,7 millions \$ après impôts) en 2015.

Les coûts de restructuration constatés en 2016 sont principalement liés à des indemnités de départ, alors qu'en 2015, les coûts de restructuration étaient liés à des indemnités de départ, à la cession de certaines activités et à la fermeture de certains bureaux.

4.8 Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

En 2016, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 4,4 millions \$ en raison de l'intégration de Kentz, comparativement à 19,6 millions \$ en 2015. Ces coûts sont principalement constitués d'honoraires et autres coûts connexes engagés relativement à l'acquisition de Kentz en 2014.

4.9 Gain net (perte nette) sur cessions

ACTIVITÉS D'I&C

En décembre 2016, dans le cadre d'un examen mené en vertu de son approche « Excellence opérationnelle », la Société a conclu la cession de ses activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada à Brookfield Solutions Globales Intégrées pour un gain de 50,1 millions \$ (42,6 millions \$ après impôts). De plus, SNC-Lavalin a vendu ses activités en cours en France et à Monaco à Ciclad et Impact Holding, ce qui a donné lieu à une perte de 87,2 millions \$ (87,2 millions \$ après impôts).

INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

En 2016, dans le cadre de sa stratégie d'affaires, la Société a conclu la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta, de sa participation dans Rayalseema et de son investissement dans l'aéroport de Mayotte, ce qui a donné lieu à un gain avant impôts de 55,9 millions \$ (48,4 millions \$ après impôts). En 2015, la Société a cédé son investissement dans Ambatovy pour un gain avant impôts de 174,3 millions \$ (145,7 millions \$ après impôts).

4.10 Charges financières nettes

Les charges financières nettes provenant d'I&C ont augmenté en 2016 par rapport à 2015, principalement en raison d'un gain net de change de 37,0 millions \$ comptabilisé en 2015 découlant essentiellement de prêts intragroupe affectés au remboursement de la dette avec recours de Kentz. Par la suite, en 2015, la Société a contracté des produits dérivés de change pour couvrir, d'un point de vue économique, la portion en devises étrangères des prêts intragroupe susmentionnés.

Les charges financières nettes provenant de Capital ont augmenté en 2016 par rapport à 2015, principalement en raison d'une diminution des produits d'intérêts gagnés en 2016 par rapport à 2015.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits d'intérêts	(9,4) \$	(13,1) \$	(22,5) \$	(12,4) \$	(19,6) \$	(32,0) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	21,9	-	21,9	24,9	-	24,9
Sans recours	-	27,1	27,1	-	26,8	26,8
Pertes nettes (gains nets) de change	3,8	-	3,8	(42,9)	0,1	(42,9)
Autres	11,6	0,2	11,8	22,7	0,7	23,5
Charges financières nettes (produits financiers nets)	27,9 \$	14,2 \$	42,1 \$	(7,7) \$	8,0 \$	0,3 \$

4.11 Analyse de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué pour s'établir à 13,4 millions \$ en 2016 comparativement à 83,7 millions \$ en 2015.

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a diminué en 2016 par rapport à 2015 et a été inférieur au taux d'imposition prévu par la loi au Canada de 26,6 % en 2016. La diminution découle essentiellement de la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat et de la tranche non imposable du gain sur cession des activités de gestion de biens immobiliers de la Société. Cette baisse du taux d'imposition effectif a été en partie contrebalancée par des pertes nettes qui n'ont pas généré d'économie fiscale, les charges non déductibles et les autres écarts permanents.

Le taux d'imposition effectif provenant des investissements de Capital a diminué en 2016 par rapport à 2015. Cette baisse en 2016 par rapport à 2015 reflète principalement la tranche plus élevée du RAI non imposable en 2016 par rapport à 2015, ce qui est principalement attribuable aux dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR et au gain imposable sur la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les activités d'I&C et les investissements de Capital.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016			2015		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	50,6 \$	219,3 \$	270,0 \$	179,0 \$	342,3 \$	521,3 \$
Impôts sur le résultat	3,3 \$	10,2 \$	13,4 \$	49,9 \$	33,8 \$	83,7 \$
Taux d'imposition effectif (%)	6,4 %	4,6 %	5,0 %	27,9 %	9,9 %	16,1 %

5 Carnet de commandes



La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats à long terme de type remboursable qui ont été octroyés comme des commandes fermes.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le carnet de commandes comprend des contrats de type remboursable (45 % en 2016 et 40 % en 2015) et des contrats à prix forfaitaire (55 % en 2016 et 60 % en 2015).

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité et secteur géographique.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Mines et métallurgie	294,0 \$	279,0 \$
Pétrole et gaz	3 909,6 \$	3 594,5 \$
Énergie	2 353,2 \$	2 320,7 \$
Infrastructures		
Infrastructures et construction	2 617,9 \$	3 819,0 \$
O&M	1 502,6	1 978,7
Sous-total – Infrastructures	4 120,6 \$	5 797,7 \$
Total	10 677,4 \$	11 991,9 \$
Au Canada	5 547,3 \$	6 081,7 \$
À l'extérieur du Canada	5 130,0	5 910,2
Total	10 677,4 \$	11 991,9 \$

Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2016 par rapport à 2015, reflétant une diminution dans le secteur Infrastructures, partiellement compensée par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz. Par suite de la conclusion de la vente de ses activités non essentielles de gestion de biens immobiliers au Canada et de ses activités locales en France en décembre 2016, la Société a retiré un montant total de 902,7 millions \$ de son carnet de commandes du secteur Infrastructures, ce qui explique dans une large mesure la diminution du carnet de commandes d'O&M et explique en partie la diminution du carnet de commandes d'Infrastructures et construction.

Le carnet de commandes au Canada a diminué en 2016, principalement en raison d'une diminution dans le secteur Infrastructures, en raison des éléments indiqués ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Énergie.

Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué en 2016, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Infrastructures et Énergie, qui a été compensée en partie par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.

5.1 Rapprochement du carnet de commandes

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits », lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 3.2, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2016	2015
Carnet de commandes – au début de l'exercice	11 991,9 \$	12 325,5 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	7 811,3	9 030,0
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	8 223,1	9 363,5
Déduire : Cessions d'activités non essentielles d'I&C	902,7	-
Carnet de commandes – à la fin de l'exercice	10 677,4 \$	11 991,9 \$
Ratio des octrois sur les produits	0,95	0,96

En 2016, les principaux contrats octroyés dans le secteur Pétrole et gaz comprennent un projet visant l'agrandissement d'installations de production de bitume et un contrat visant des travaux liés à des infrastructures et à des installations de traitement pour des champs pétroliers, deux projets situés au Moyen-Orient. Dans le secteur Énergie, la Société a obtenu un contrat pour mener la phase d'exécution du remplacement des tubes et des conduites d'alimentation dans le cadre d'une remise en état d'une centrale nucléaire au Canada, ainsi que pour la prestation des services d'ingénierie et d'outillage liés au soutien opérationnel et au futur projet de remise en état d'une centrale nucléaire, également située au Canada. Dans le secteur Mines et métallurgie, la Société a décroché un contrat d'envergure pour la construction de deux usines d'acide sulfurique en Amérique latine.

À la cession de ses activités non essentielles d'I&C en France et de ses activités de gestion de biens immobiliers au Canada en décembre 2016, la Société a retiré un montant de 770,8 millions \$ du carnet de commandes d'O&M et un montant de 131,9 M\$ du carnet de commandes d'Infrastructures et construction, pour un total de 902,7 millions \$.

En 2015, les principaux ajouts au carnet de commandes comprennent le projet de TLR Eglinton Crosstown et le projet de corridor du nouveau pont Champlain, de même que le projet de centrale énergétique de Keys aux États-Unis.

Il convient aussi de noter que les activités du secteur O&M sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Un grand nombre de contrats dans le secteur O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes du secteur O&M de la Société. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes du secteur O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat; ou ii) les 5 prochaines années.

Le tableau suivant présente le carnet de commandes du secteur O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus par la suite aux termes de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES						NON INCLUS DANS LE
	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL	CARNET DE COMMANDES PAR LA SUITE
Carnet de commandes du secteur O&M	344,7 \$	343,0 \$	301,7 \$	270,4 \$	242,7 \$	1 502,6 \$	3 553,2 \$

Le tableau suivant présente la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur au 31 décembre 2016.

PAR SECTEUR	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ⁽¹⁾	CONTRATS À PRIX FORFAITAIRE ⁽¹⁾
Mines et métallurgie	20 %	80 %
Pétrole et gaz	65 %	35 %
Énergie	65 %	35 %
Infrastructures		
Infrastructures et construction	10 %	90 %
O&M	40 %	60 %
Sous-total - Infrastructures	20 %	80 %
Total	45 %	55 %

(1) Veuillez noter que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus sont arrondis et ne fournissent donc qu'une approximation de la proportion de contrats de type remboursable et de contrats à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur.

6

Répartition géographique des produits par catégorie d'activité

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2016			
	I&C	CAPITAL	TOTAL	%
Canada	3 286,6 \$	207,6 \$	3 494,2 \$	41 %
Australie	1 597,1	-	1 597,1	19 %
États-Unis	898,0	2,6	900,6	11 %
Arabie saoudite	880,2	-	880,2	10 %
Autres pays du Moyen-Orient	589,6	-	589,6	7 %
Afrique	369,6	23,9	393,5	5 %
Europe	430,1	13,7	443,8	5 %
Amérique latine	128,3	-	128,3	1 %
Autres régions	43,7	-	43,7	1 %
Total	8 223,1 \$	247,7 \$	8 470,8 \$	100 %

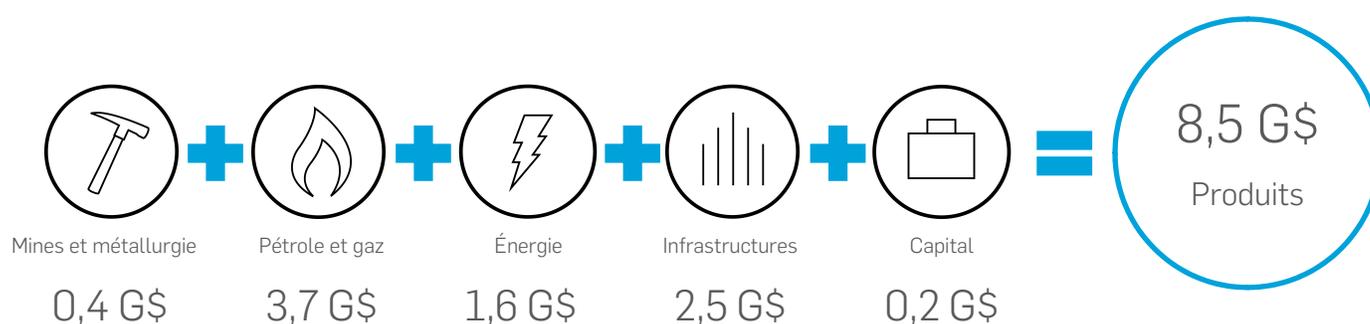
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2015 ⁽¹⁾			
	I&C	CAPITAL	TOTAL	%
Canada	4 023,9 \$	189,7 \$	4 213,6 \$	44 %
Australie	1 391,3	-	1 391,3	14 %
États-Unis	766,4	2,0	768,4	8 %
Arabie saoudite	851,3	-	851,3	9 %
Autres pays du Moyen-Orient	541,8	-	541,8	6 %
Afrique	654,2	15,5	669,7	7 %
Europe	506,2	16,2	522,4	5 %
Amérique latine	559,9	-	559,9	6 %
Autres régions	68,6	-	68,6	1 %
Total	9 363,5 \$	223,4 \$	9 587,0 \$	100 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter les produits provenant de l'Arabie saoudite séparément de ceux des autres pays du Moyen-Orient.

- > **Les produits au Canada ont diminué en 2016** par rapport à 2015, essentiellement en raison d'une baisse dans les secteurs Infrastructures, Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Capital.
- > **Les produits en Australie ont augmenté en 2016** par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.
- > **Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2016** par rapport à 2015, reflétant essentiellement une hausse dans le secteur Énergie en partie contrebalancée par une baisse dans le secteur Pétrole et gaz.
- > **Les produits provenant de l'Arabie saoudite ont augmenté en 2016** par rapport à 2015, principalement en raison d'une hausse dans le secteur Pétrole et gaz contrebalancée en partie par une diminution dans le secteur Mines et métallurgie.
- > **Les produits provenant des autres pays du Moyen-Orient ont augmenté en 2016** par rapport à 2015, principalement en raison d'une augmentation dans le secteur Pétrole et gaz contrebalancée en partie par une diminution dans le secteur Mines et métallurgie.
- > **Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2016** par rapport à 2015, essentiellement en raison d'une diminution dans les secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures, Énergie et Mines et métallurgie.
- > **Les produits provenant de l'Europe ont diminué en 2016** par rapport à 2015, principalement en raison d'une diminution dans les secteurs Mines et métallurgie et Infrastructures.
- > **Les produits en Amérique latine ont diminué en 2016** par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète essentiellement une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie.
- > **Les produits provenant des autres régions ont diminué en 2016** par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète surtout une baisse dans le secteur Mines et métallurgie.

7 Informations sectorielles



Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie. Ainsi, les secteurs à présenter sont i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; iv) **Infrastructures**; et v) **Capital**.

De surcroît, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs ne sont pas affectés à chacun des secteurs de la Société. Par conséquent, le RAII sectoriel de la Société exclut ces frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. La Société est d'avis qu'une telle utilisation du RAII sectoriel accroît la qualité de la présentation des informations sectorielles en fournissant des renseignements plus comparables en ce qui a trait aux résultats d'exploitation.

La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition, les coûts d'intégration et l'amortissement des immobilisations incorporelles relativement à l'acquisition de Kentz, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

En 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Par conséquent, le RAII de Capital pour 2015 a été retraité pour exclure le gain avant impôts de 174,3 millions \$ à la cession de l'investissement de la Société dans le projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »).

Les produits de la Société proviennent généralement de contrats de type remboursable (60 % en 2016 et en 2015) et de contrats à prix forfaitaire (40 % en 2016 et en 2015). Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le RAII sectoriel par secteur.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016			
	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL	RAII SECTORIEL TOTAL
PAR SECTEUR				
Mines et métallurgie	355,9 \$	35,3 \$	- \$	35,3 \$
Pétrole et gaz	3 735,5	186,3	-	186,3
Énergie	1 624,0	113,0	-	113,0
Infrastructures				
Infrastructures et construction	1 629,4	67,8	-	67,8
O&M	878,2	63,2	-	63,2
Sous-total – Infrastructures	2 507,7 \$	131,0 \$	- \$	131,0 \$
Total – I&C	8 223,1 \$	465,6 \$	- \$	465,6 \$
Capital	247,7	-	201,9	201,9
Total des produits et du RAII sectoriel	8 470,8 \$	465,6 \$	201,9 \$	667,5 \$
Moins :				
Coûts de restructuration		(115,4) \$	- \$	(115,4) \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(162,3)	(24,3)	(186,6)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(4,4)	-	(4,4)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(68,8)	-	(68,8)
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat		1,0	-	1,0
Gain sur cessions d'investissements de Capital		-	55,9	55,9
Perte sur cessions d'activités d'I&C		(37,1)	-	(37,1)
RAII		78,6 \$	233,5 \$	312,1 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015 ⁽¹⁾			
	PAR SECTEUR	PRODUITS	RAII SECTORIEL PROVENANT D'I&C	RAII SECTORIEL PROVENANT DE CAPITAL
Mines et métallurgie	780,9 \$	73,1 \$	- \$	73,1 \$
Pétrole et gaz	3 914,6	300,6	-	300,6
Énergie	1 784,8	116,4	-	116,4
Infrastructures				
Infrastructures et construction	1 847,7	(2,2)	-	(2,2)
O&M	1 035,5	54,4	-	54,4
Sous-total – Infrastructures	2 883,2 \$	52,2 \$	- \$	52,2 \$
Total – I&C	9 363,5 \$	542,3 \$	- \$	542,3 \$
Capital	223,4	-	194,1	194,1
Total des produits et du RAII sectoriel	9 587,0 \$	542,3 \$	194,1 \$	736,4 \$
Moins :				
Coûts de restructuration		(116,4) \$	- \$	(116,4) \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(180,9)	(18,2)	(199,0)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		(19,6)	-	(19,6)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz		(94,0)	-	(94,0)
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat		39,8	-	39,8
Gain sur cession d'un investissement de Capital		-	174,4	174,4
RAII		171,3 \$	350,3 \$	521,6 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté à l'indicateur du résultat des secteurs à présenter de la Société.

7.1 Mines et métallurgie

Le secteur **Mines et métallurgie** regroupe une expertise de calibre mondial et de solides compétences locales qui permettent d'offrir des solutions personnalisées à l'égard de projets de toute taille, portée ou complexité notamment dans les secteurs de l'aluminium, de l'or, du cuivre, du minerai de fer, du nickel, des engrais et des produits du soufre. Cela comprend une gamme complète d'activités et de services ayant trait aux études, aux investissements de maintien et à la consultation, ainsi que des projets d'envergure. Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable (40 % en 2016 et en 2015) et de contrats à prix forfaitaire (60 % en 2016 et en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	355,9 \$	780,9 \$	(54,4) %
RAII provenant du secteur Mines et métallurgie	35,3 \$	73,1 \$	(51,7) %
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	9,9 %	9,4 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	294,0 \$	279,0 \$	5,4 %

Les produits provenant du secteur Mines et métallurgie ont diminué en 2016 par rapport à 2015, reflétant un volume d'activité moins élevé, principalement attribuable à la baisse des prix des produits de base ayant une incidence sur l'investissement dans le secteur, ainsi qu'à l'achèvement ou au quasi-achèvement de certains projets d'envergure, notamment des travaux liés à des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient et en Europe, ainsi que des projets de potasse dans l'Ouest canadien.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2016 comprennent des travaux liés à des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient et un projet de réduction des émissions atmosphériques pour une fonderie de nickel au Canada.

Le RAI du secteur Mines et métallurgie de la Société a diminué en 2016, comparativement à 2015, en raison principalement d'un niveau moins élevé d'activité partiellement compensé par une hausse du ratio de marge brute attribuable en partie au processus de conclusion de certains projets internationaux d'envergure, de même que par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs. Le ratio de marge brute en 2015 comprenait 23,3 millions \$ découlant de l'issue favorable de certains projets en Afrique du Nord.

7.2 Pétrole et gaz

Le secteur **Pétrole et gaz** comprend des projets dans les secteurs en amont, intermédiaire et en aval et le secteur de l'infrastructure de soutien, exécutés pour d'importantes sociétés exerçant leurs activités dans l'industrie du pétrole, du gaz et des ressources. Il aide ses clients à gérer le cycle de vie d'actifs, à partir de l'évaluation initiale jusqu'au démantèlement (dépenses d'investissement et d'exploitation). Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent tant de contrats de type remboursable (80 % en 2016 et en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (20 % en 2016 et en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	3 735,5 \$	3 914,6 \$	(4,6) %
RAII provenant du secteur Pétrole et gaz	186,3 \$	300,6 \$	(38,0) %
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	5,0 %	7,7 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	3 909,6 \$	3 594,5 \$	8,8 %

Les produits du secteur Pétrole et gaz ont diminué en 2016 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets d'envergure et des conditions de marché difficiles pour les activités relatives aux solutions de production et de traitement. Cette baisse des produits du secteur Pétrole et gaz a été partiellement compensée par une hausse des produits provenant des projets de gaz naturel liquéfié en Australie et de travaux liés à des infrastructures et à des installations de traitement pour des champs pétroliers au Moyen-Orient.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2016 comprennent des projets de gaz naturel liquéfié en Australie et des travaux ayant trait à des infrastructures et à des installations de traitement pour des champs pétroliers au Moyen-Orient. Par ailleurs, les autres principaux projets ayant contribué aux produits comprennent divers projets au Moyen-Orient, notamment des infrastructures de réseaux pour des systèmes de contrôle et d'acquisition de données (« SCADA »).

Le RAI du secteur Pétrole et gaz s'est chiffré à 186,3 millions \$ en 2016 par rapport à 300,6 millions \$ en 2015, reflétant une baisse du ratio de marge brute partiellement compensée par une diminution des frais de vente, généraux et administratifs en 2016 par rapport à l'exercice précédent. La marge brute du secteur Pétrole et gaz comprenait l'incidence néfaste des révisions de prévisions défavorables en ce qui a trait aux coûts et aux produits de deux projets du secteur Pétrole et gaz faisant partie du même contrat au Moyen-Orient, ce qui a eu une incidence défavorable nette de 116,7 millions \$ sur la marge brute du troisième trimestre de 2016. Il y a eu une incidence favorable nette de 28,4 millions \$ sur la marge brute au cours du quatrième trimestre de 2016 en lien avec ces projets. Malgré le règlement favorable de certaines des questions soulevées à l'égard de ces projets au cours du quatrième trimestre de 2016, des pourparlers sont toujours en cours afin de régler d'autres questions commerciales liées à ces projets. L'incidence défavorable de ces révisions de prévisions a été compensée par les révisions de prévisions favorables et les résultats positifs de certains autres projets d'envergure en 2016. Le RAI du secteur Pétrole et gaz a également subi l'incidence défavorable des conditions de marché difficiles pour les activités relatives aux solutions de production et de traitement de la Société, qui a donné lieu à une baisse des produits et du ratio de marge brute de ces activités en 2016 par rapport à l'exercice précédent.

7.3 Énergie

Le secteur **Énergie** comprend des projets et des services liés à la production d'énergie hydroélectrique, nucléaire et thermique, à la production d'énergie renouvelable, à la valorisation énergétique des déchets, ainsi qu'aux réseaux de distribution d'électricité. Le secteur présente également une grande expertise en technologies liées aux énergies propres et durables. Les produits du secteur Énergie proviennent tant de contrats de type remboursable (45 % en 2016 et 50 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (55 % en 2016 et 50 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Énergie	1 624,0 \$	1 784,8 \$	(9,0) %
RAII provenant du secteur Énergie	113,0 \$	116,4 \$	(2,9) %
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	7,0 %	6,5 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	2 353,2 \$	2 320,7 \$	1,4 %

Les produits du secteur Énergie ont diminué en 2016, comparativement à 2015, reflétant principalement la baisse des produits provenant des travaux effectués sur des lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Canada, partiellement compensée par une hausse des produits provenant des projets liés à des centrales au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2016 comprennent des projets liés à des centrales au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, à une centrale nucléaire au Canada et à des centrales hydroélectriques dans l'ouest du Canada.

En 2016, le RAI du secteur Énergie a été comparable à celui de 2015, car la baisse du volume d'activité en raison de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets d'envergure a été compensée par une baisse des frais de vente, généraux et administratifs et une hausse du ratio de marge brute en 2016.

7.4 Infrastructures

Le secteur Infrastructures regroupe les projets des sous-secteurs Infrastructures et construction, et O&M, décrits ci-dessous.

INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

Le sous-secteur **Infrastructures et construction** comprend des projets et des services professionnels dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), ingénierie géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau. Par ailleurs, le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques. Les produits du sous-secteur Infrastructures et construction proviennent tant de contrats de type remboursable (20 % en 2016 et 25 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (80 % en 2016 et 75 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (%)
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	1 629,4 \$	1 847,7 \$	(11,8) %
RAII provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	67,8 \$	(2,2) \$	s.o.
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	4,2 %	(0,1) %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	2 617,9 \$	3 819,0 \$	(31,4) %

En 2016, les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction ont diminué comparativement à 2015, reflétant un volume d'activité moins élevé, en raison surtout de la réception provisoire ou du quasi-achèvement de certains projets d'envergure, notamment une autoroute dans le centre du Canada, un réseau de transport en commun dans l'ouest du Canada et certains projets liés à des travaux effectués sur de l'infrastructure sociale. La diminution des produits provenant de ces projets a été partiellement contrebalancée par une hausse des produits provenant de contrats d'envergure attribués en 2015 pour des travaux liés au corridor d'un nouveau pont dans l'est du Canada et pour un réseau de transport en commun dans le centre du Canada.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2016 comprennent de multiples projets liés à des réseaux de transport en commun dans l'ouest et le centre du Canada ainsi qu'au corridor d'un nouveau pont et à de l'infrastructure sociale dans l'est du Canada.

Le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction s'est établi à 67,8 millions \$ en 2016, comparativement à un montant négatif de 2,2 millions \$ en 2015, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé combiné à une baisse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancés par une diminution du volume d'activité en raison des facteurs susmentionnés. La marge brute de 2016 comprenait l'incidence favorable nette de 44,2 millions \$ des révisions des prévisions de coûts et des divers résultats de certains projets d'envergure, notamment des réseaux de transport en commun et de l'infrastructure sociale au Canada.

O&M

Les activités du sous-secteur **O&M** sont offertes aux clients dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, des services-conseils, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels;
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégiques et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de lieux d'hébergement en régions isolées et de baraquements partout dans le monde.

Par suite de la cession des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers de la Société en décembre 2016, la gamme de services Solutions immobilières intégrées sera renommée et restructurée comme suit :

- > **Infrastructure sociale** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de la gestion d'immeubles ciblés, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans les activités du sous-secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités d'I&C et d'investissements de Capital en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses investissements de Capital.

Les produits du sous-secteur O&M proviennent tant de contrats de type remboursable (65 % en 2016 et 45 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (35 % en 2016 et 55 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (%)
Produits provenant du sous-secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	456,5 \$	528,8 \$	(13,7) %
Installations industrielles	92,6	162,0	(42,8) %
Transport	177,1	167,0	6,0 %
Défense et logistique	152,1	177,7	(14,4) %
Total	878,2 \$	1 035,5 \$	(15,2) %
RAll provenant du sous-secteur O&M	63,2 \$	54,4 \$	16,2 %
Ratio du RAll sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	7,2 %	5,3 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	1 502,6 \$	1 978,7 \$	(24,1) %

Les produits du sous-secteur O&M ont diminué en 2016 comparativement à 2015, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé, principalement attribuable au non-renouvellement d'un contrat non rentable pour la gestion d'immeubles, d'installations et de terrains gouvernementaux au Canada.

Le RAI du sous-secteur O&M a augmenté en 2016 comparativement à 2015, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé en raison d'une composition des activités favorable, ainsi qu'une diminution des frais de vente, généraux et administratifs, ce qui a été partiellement contrebalancé par une baisse du volume d'activité en raison des facteurs susmentionnés.

7.5 Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, ainsi que de l'exploitation et de l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements de Capital dans un éventail d'infrastructures comme des ponts et des autoroutes, des réseaux de transport en commun, des centrales électriques, l'infrastructure énergétique et des installations de traitement de l'eau.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 416,5 millions \$ au 31 décembre 2016. L'Autoroute 407 ETR représente la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 ETR »). 407 ETR Concession Company Limited (« 407 ETR »), qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407 ETR, exploite, entretient et gère l'autoroute 407 ETR, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.

La valeur comptable nette des investissements de Capital, aux 31 décembre 2016 et 2015, est représentée de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2016	2015
Autoroute 407 ETR ⁽¹⁾	- \$	- \$
Autres	416,5	452,0
Total	416,5 \$	452,0 \$

(1) La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

Dans cette section, la Société fournit de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 ETR compte tenu de l'importance que peut avoir cet investissement de Capital sur la valeur de la Société ainsi que sur son résultat net.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un investissement de Capital, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation	Produits constatés et présentés par les investissements de Capital
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des investissements de Capital ou dividendes provenant des investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, lesquels sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi.
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des investissements de Capital

La relation entre les produits et les RAII n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

PRODUITS, RAII SECTORIEL ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL

Le RAII du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 201,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 194,0 millions \$ en 2015. Le RAII de l'Autoroute 407 ETR, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explications ci-dessous), a augmenté de 5,3 % par rapport à 2015 pour s'établir à 132,5 millions \$ en 2016.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Capital	247,7 \$	223,4 \$
RAII sectoriel provenant des investissements de Capital :		
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	132,5 \$	125,8 \$
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽²⁾	69,4	68,2
RAII provenant du secteur Capital	201,9 \$	194,1\$
Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :		
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	132,5 \$	125,8 \$
Provenant d'autres investissements de Capital	29,9	31,3
Total	162,4 \$	157,1 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter le changement apporté à l'indicateur du résultat des secteurs à présenter de la Société.

(2) Le RAII des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements en capitaux propres comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net d'un investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

La Société a constaté dans son compte de résultat les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR de 132,5 millions \$ en 2016 (125,8 millions \$ en 2015). La Société n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 ETR de 62,6 millions \$ (52,2 millions \$ en 2015) au cours de la période correspondante, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 ETR était de néant au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

Les produits provenant du secteur Capital ont augmenté en 2016 par rapport à 2015, en raison principalement d'une augmentation du volume d'activité de certains investissements de Capital et de la hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

Le RAI du secteur Capital a augmenté en 2016, comparativement à 2015, reflétant principalement une hausse de 5,3 % des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Le tableau suivant présente une liste des principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin au 31 décembre 2016 :

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTI À L'IFRIC 12	DÉTENU DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En exploitation	Assure l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase 1 de la nouvelle autoroute 407, à l'est de Brock Road.
GROUPE INFRASTRUCTURE SANTÉ MCGILL (« GISM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En exploitation	Exploitation et entretien du nouveau campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP (« INPOWER BC »)	100 %	Consolidation	Oui	2014	2033	En construction	Assure la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada.
RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP (« RAINBOW »)	100 %	Consolidation	Oui	2011	2044	En exploitation	Exploitation et entretien de certaines fonctions du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.
RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP (« RIDEAU »)	40 %	Mise en équivalence	Oui	2013	2043	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa, ainsi que son entretien, une fois qu'elle sera construite.
ASTORIA PROJECT PARTNERS II LLC (« ASTORIA II »)	6,2 %	Coût	Non	2008	s.o.	En exploitation	Astoria II détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
CHINOOK ROADS PARTNERSHIP (« CHINOOK »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En exploitation	Chinook assure l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la ville de Calgary.
407 INTERNATIONAL INC. (« AUTOROUTE 407 ETR »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407 ETR, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.
INTRANSIT BC LIMITED PARTNERSHIP (« INTRANSIT BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTI À L'IFRIC 12	DÉTENU DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
MYAH TIPAZA S.p.A. (« MYAH TIPAZA »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
OKANAGAN LAKE CONCESSION LIMITED PARTNERSHIP (« OKANAGAN LAKE CONCESSION »)	100 %	Consolidation	Oui	2005	2035	En exploitation	Assure la gestion, l'exploitation et l'entretien du pont à 5 voies William-R-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
SHARIKET KAHRABA HADJRET EN NOUSS S.p.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
TC DÔME S.A.S. (« TC DÔME »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
HIGHWAY CONCESSIONS ONE PRIVATE LIMITED	10 %	Coût	s.o.	2012	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.
GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2015	2049	En construction	Assure la conception, la construction, le financement du corridor du nouveau pont Champlain, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'il sera construit.
CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP (« EGLINGTON CROSSTOWN »)	25 %	Mise en équivalence	Oui	2015	2051	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown, longue de 19 km, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'elle sera construite.

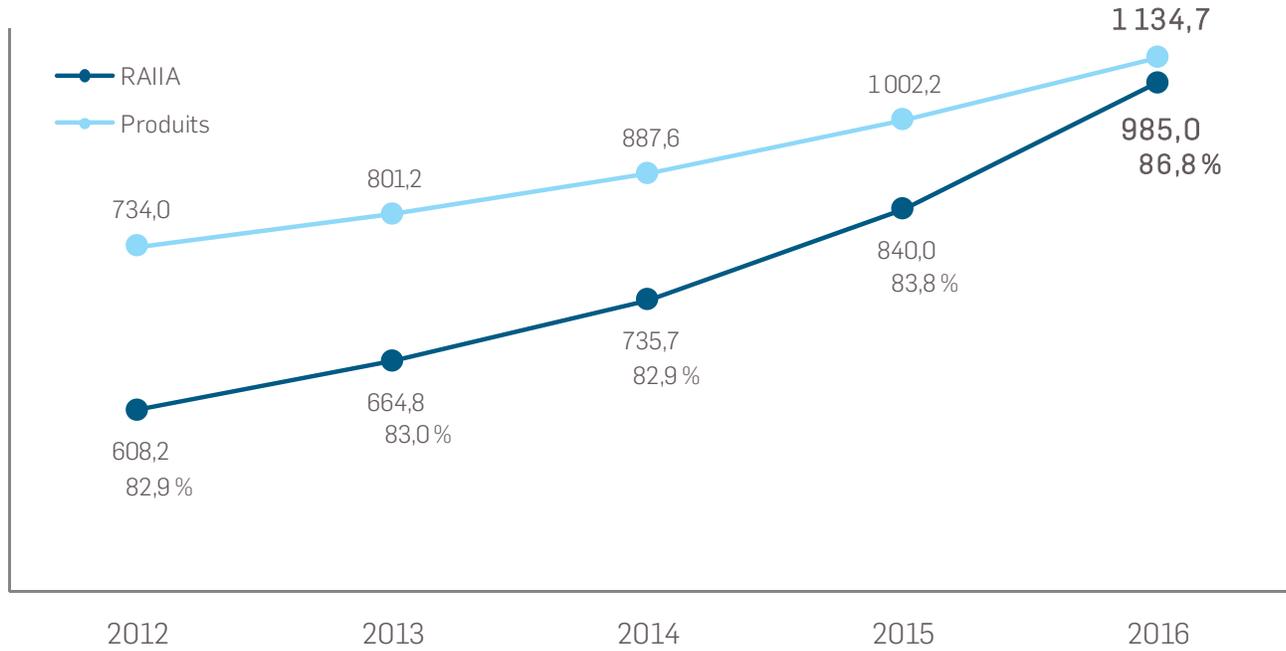
s.o. : sans objet

AUTOROUTE 407 ETR

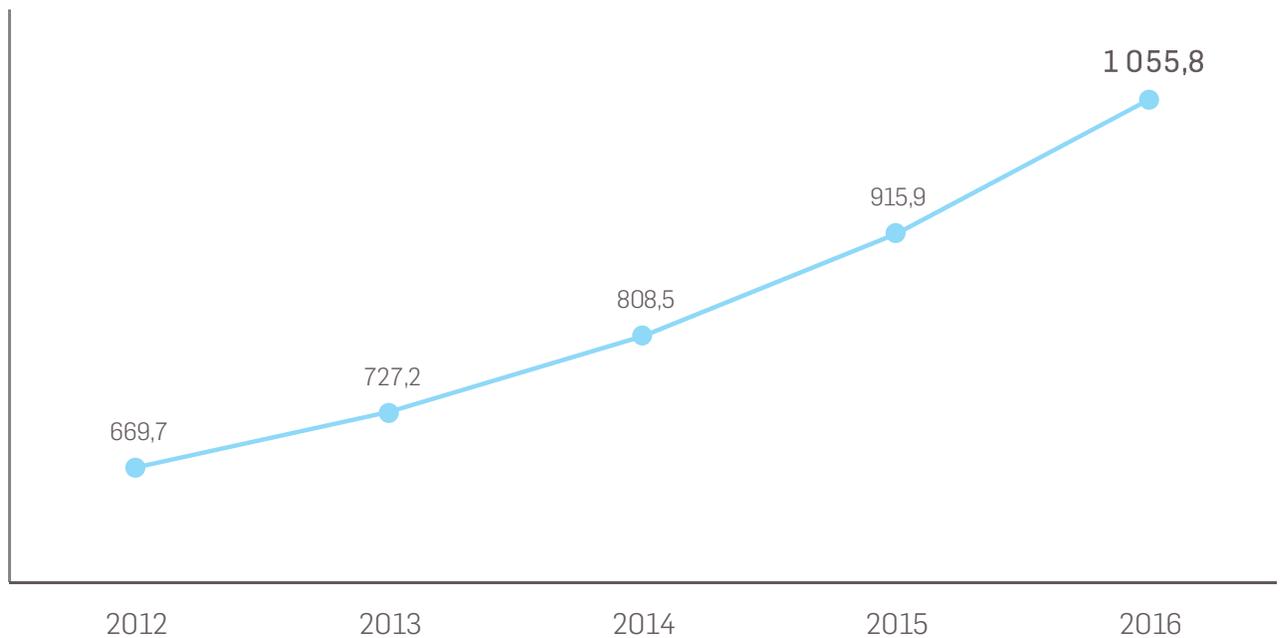
Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de l'Autoroute 407 ETR. Compte tenu du fait que 407 International inc. émet des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. sont accessibles au www.sedar.com, un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette section a seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de cet investissement de Capital; pour de l'information financière complète, le lecteur doit se reporter aux documents officiels de 407 International inc.

407 INTERNATIONAL INC. – INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

Produits/RAIIA
(en millions \$ CA)

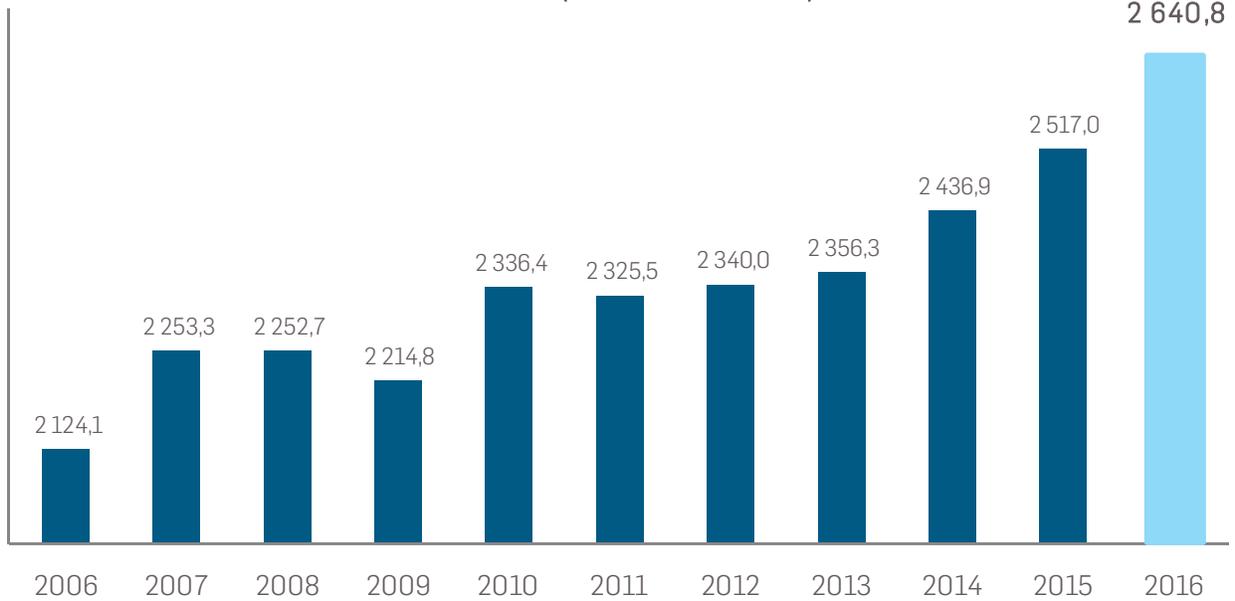


Produits tirés des péages
(en millions \$ CA)

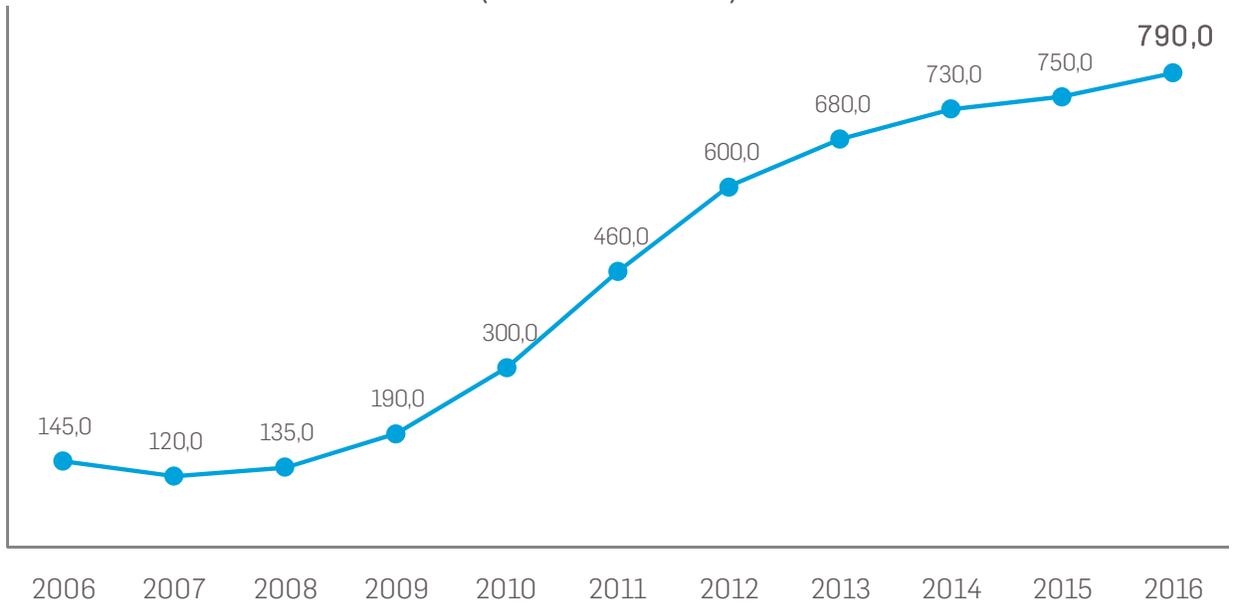


407 INTERNATIONAL INC. – INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

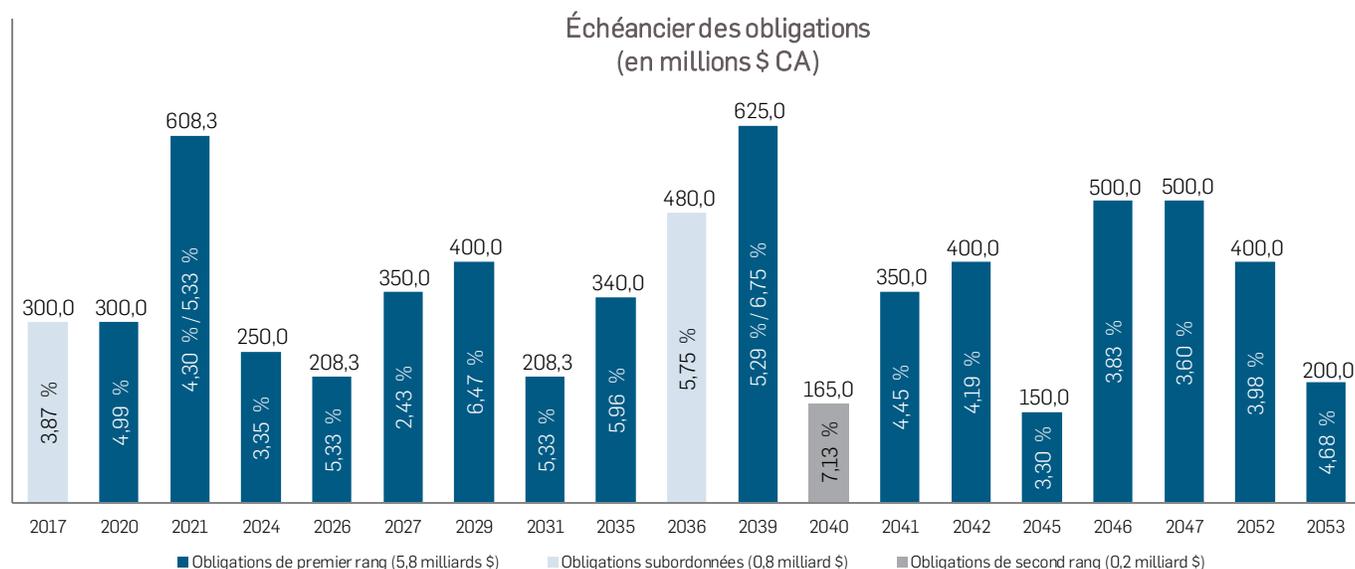
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules
(en millions - km)



Dividendes versés
(en millions \$ CA)



ÉCHÉANCIER DES OBLIGATIONS DE 407 INTERNATIONAL INC.



L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'Autoroute 407 ETR, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement appelé la « plateforme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE 407 INTERNATIONAL INC.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2016	2015	VARIATION (%)
Produits	1 134,7 \$	1 002,2 \$	13,2 %
Charges d'exploitation	149,7	162,2	(7,7) %
RAIIA	985,0	840,0	17,3 %
RAIIA en pourcentage des produits	86,8 %	83,8 %	s.o.
Amortissements	104,9	86,0	22,0 %
Intérêts et autres charges	372,8	326,9	14,0 %
Charge d'impôt différé	67,8	115,5	(41,3) %
Charge d'impôt exigible	66,6	0,4	s.o.
Résultat net	372,9 \$	311,2 \$	19,8 %
Dividendes payés	790,0 \$	750,0 \$	5,3 %

L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, en 2015 et en 2016, la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultat sa quote-part des dividendes provenant de l'Autoroute 407 ETR plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 ETR compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION DE 407 INTERNATIONAL INC.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (SAUF LES TRANSPONDEURS EN CIRCULATION)	2016	2015	VARIATION (%)
Déplacements (en millions)	124,5	121,2	2,7 %
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	408,2	399,6	2,2 %
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	2 640,8	2 517,0	4,9 %
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	21,2	20,8	1,9 %
Circulation non facturable (pourcentage)	2,3	2,3	-
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	82,5	82,8	(0,3) %
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	1 342 290	1 275 892	5,2 %

407 International inc. est détenue par Cintra Global, une filiale en propriété exclusive de Ferrovial, S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40,00 %) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la région du Grand Toronto (« RGT ») dépasse actuellement sept millions et il est estimé qu'elle dépassera neuf millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT devrait se poursuivre au nord, au nord-ouest ainsi qu'au nord-est, dans des zones situées à proximité du corridor de l'autoroute, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'autoroute 407 ETR, c'est le fait que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'autoroute 407 ETR est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à plein rendement. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'autoroute 407 ETR est donc une solution de rechange pratique dans la région, et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'autoroute 407 ETR de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde est le fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux. Toutefois, la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà de certains seuils, à défaut de quoi la concession devra payer à la province ontarienne une sanction pécuniaire qui, de l'avis de la concession, ne devrait pas être substantielle. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de construction conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle. La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

CESSIONS D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL EN 2016

MALTA INTERNATIONAL AIRPORT

Le 30 mars 2016, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de sa participation indirecte dans SNCL Malta à une société liée à Flughafen Wien AG pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 64 millions d'euros (environ 98,7 millions \$ CA). SNCL Malta était le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c. Le gain à la cession de la participation indirecte de SNC-Lavalin dans SNCL Malta s'est chiffré à 61,1 millions \$ (53,6 millions \$ après impôts).

RAYALSEEMA

En 2016, SNC-Lavalin a conclu la vente de sa participation de 36,9 % dans Rayalseema pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 6 millions \$ US (environ 8 millions \$ CA). La perte à la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Rayalseema s'est chiffrée à 2,6 millions \$ (2,6 millions \$ après impôts).

AÉROPORT DE MAYOTTE

Le 30 décembre 2016, dans le cadre de la transaction visant la vente de ses activités locales en cours en France et à Monaco, la Société a également vendu sa participation dans l'aéroport de Mayotte. Cette transaction s'est soldée par une perte de 2,7 millions \$ (2,7 millions \$ après impôts). Il convient de noter que la vente de l'investissement de Capital de SNC-Lavalin dans TC Dôme S.A.S. sera régie par un contrat de vente différent reposant sur un ensemble distinct de conditions de clôture. Cette vente devrait être conclue à une date ultérieure.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, SNC-Lavalin a constaté des produits de 755,8 millions \$ (733,9 millions \$ en 2015) tirés de contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 182,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (157,1 millions \$ en 2015).

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 90,2 millions \$ au 31 décembre 2016 (65,4 millions \$ en 2015). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 83,0 millions \$ au 31 décembre 2016 (94,2 millions \$ en 2015). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 98,0 millions \$ au 31 décembre 2016 (113,9 millions \$ en 2015).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

7.6 Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Depuis janvier 2015, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont plus attribués aux secteurs de la Société. Par conséquent, le RAII sectoriel de la Société ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui étaient auparavant répartis en fonction de la marge brute de chacun de ces secteurs. La Société est d'avis qu'une telle utilisation du RAII sectoriel accroît la qualité de la présentation de l'information relative à ses secteurs à présenter.

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués à des projets ou à des secteurs se sont élevés à 186,6 millions \$ en 2016, comparativement à 199,0 millions \$ en 2015. La diminution de 12,4 millions \$ de 2015 à 2016 était principalement attribuable à une incidence favorable de 32,5 millions \$ découlant de la révision des estimations des obligations environnementales liées aux anciens sites et des autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en partie contrebalancée par une baisse du montant des avantages, incitatifs et charges de sécurité sociale et des autres coûts attribués aux projets ou aux secteurs en 2016, par rapport à l'exercice précédent.



Résultats du quatrième trimestre

Au quatrième trimestre de 2016, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 1,6 million \$ (0,01 \$ par action après dilution), comparativement à un résultat net de 49,2 millions \$ (0,33 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2015. La diminution du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'explique principalement par la perte enregistrée à la cession des activités locales de la Société en France et de l'aéroport de Mayotte, compensée en partie par le gain réalisé à la cession des activités de gestion de biens immobiliers de la Société.

Au quatrième trimestre de 2016, la perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est élevée à 38,4 millions \$, comparativement à un résultat net de 14,0 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'explique principalement par une perte nette de 44,6 millions \$ après impôts découlant de la vente des activités locales de la Société en France et de ses activités de gestion de biens immobiliers en décembre 2016. Sur une base sectorielle, les secteurs Pétrole et gaz et Mines et métallurgie ont fourni des apports moins élevés au quatrième trimestre de 2016, alors que les apports des secteurs Énergie et Infrastructures sont demeurés comparables aux résultats du trimestre correspondant de 2015.

L'apport moindre du secteur Pétrole et gaz au quatrième trimestre de 2016 par rapport à 2015 s'explique principalement par un volume d'activité en baisse à l'égard de certains projets d'envergure achevés ou quasi-achevés et par l'incidence défavorable des conditions de marché difficiles pour les activités relatives aux solutions de production et de traitement de la Société. Cette diminution a été compensée en partie par l'incidence favorable nette sur la marge brute d'un montant de 28,4 millions \$ lié à deux projets du secteur Pétrole et gaz faisant partie du même contrat au Moyen-Orient, tel que décrit plus en détails à la section 7.2. Des pourparlers sont toujours en cours pour tenter de régler d'autres questions commerciales liées à ces projets.

La diminution du RAI du secteur Mines et métallurgie au quatrième trimestre de 2016 s'explique principalement par un volume moindre d'activité en raison de la persistance des conditions de marché difficiles dans ce secteur et par l'achèvement ou le quasi-achèvement de certains projets d'envergure. Toutefois, cette diminution a été compensée en partie par des frais de vente, généraux et administratifs en baisse par rapport à la période correspondante de 2015.

Au quatrième trimestre de 2016, le RAI du secteur Infrastructures a été comparable à celui du trimestre correspondant de 2015. La diminution du volume d'activité découlant de l'achèvement ou du quasi-achèvement de certains projets d'envergure, plus particulièrement d'une autoroute dans le centre du Canada, d'un réseau de transport en commun dans l'ouest du Canada et de travaux liés à de l'infrastructure sociale dans l'est du Canada, a été partiellement compensée par une hausse du ratio de marge brute.

Au quatrième trimestre de 2016, le RAI du secteur Énergie était comparable à celui du trimestre correspondant de l'exercice 2015. La hausse du ratio de marge brute et la diminution des frais de vente, généraux et administratifs ont été compensées par une baisse du volume d'activité en raison de l'achèvement de certains projets d'envergure, principalement des travaux liés à des lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Canada.

Certains éléments significatifs ont aussi eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin aux quatrième trimestres de 2016 et de 2015, principalement les suivants :

- > 87,8 millions \$ (61,9 millions \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au quatrième trimestre de 2016, contre des coûts de restructuration de 94,8 millions \$ (71,1 millions \$ après impôts) pour la période correspondante de 2015;
- > 16,5 millions \$ (13,2 millions \$ après impôts) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, comparativement à 22,5 millions \$ (17,3 millions \$ après impôts) au trimestre correspondant de 2015.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital a augmenté pour s'établir à 40,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2016, comparativement à 35,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2015. La hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité pour un certain nombre d'investissements de Capital, ainsi que par la hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR au quatrième trimestre de 2016 par rapport à l'exercice précédent.

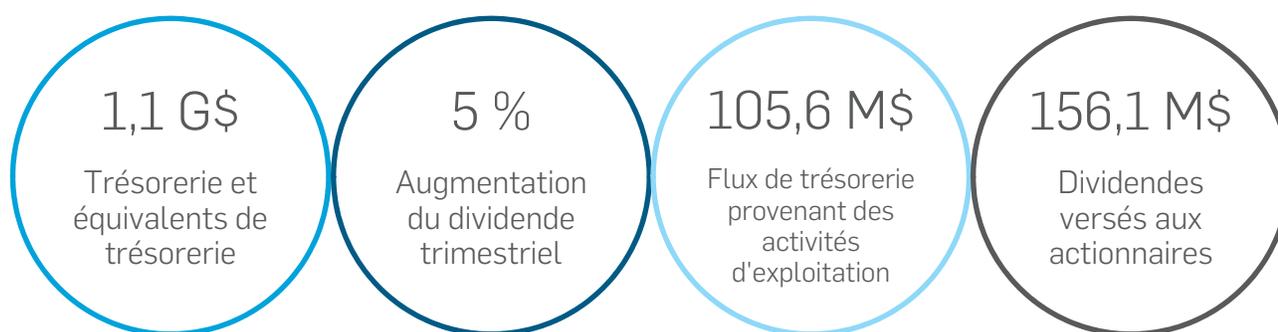
Au quatrième trimestre de 2016, les produits ont diminué par rapport à 2015, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures, Énergie et Mines et métallurgie, en raison surtout des facteurs susmentionnés.

Au 31 décembre 2016, le carnet de commandes de la Société s'établissait à 10,7 milliards \$, comparativement à 11,8 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2016. Cette variation est essentiellement attribuable à une baisse dans le secteur Infrastructures s'expliquant en partie par la vente des activités de gestion de biens immobiliers et des activités locales en France de la Société en 2016, à la suite de quoi la Société a retiré un montant total de 902,7 millions \$ de son carnet de commandes pour le secteur Infrastructures.

À la fin de décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société avait augmenté, s'établissant à 1,1 milliard \$ comparativement à 0,9 milliard \$ à la fin de septembre 2016, principalement en raison des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement et d'investissement.

9

Liquidités et ressources financières



La présente section « Liquidités et ressources financières » a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse du **fonds de roulement**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les actifs et passifs courants de la Société en 2016 et en 2015;
- > l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > l'analyse des **flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > la présentation des facilités de crédit renouvelables avec recours, des notations de crédit et du ratio de la dette avec recours sur le capital;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** de la Société pour les trois derniers exercices;
- > une analyse de la situation financière de la Société.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment les risques décrits à la section 12 « Risques et incertitudes », ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de

crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. En raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et entreprises communes à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières, peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales, partenariats ou entités émettrices et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- > le maintien d'une notation de crédit de première catégorie;
- > le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisant pour a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, et b) respecter les engagements à investir dans des projets d'investissements de Capital ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

9.1 Fonds de roulement

AU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)

	2016	2015	VARIATION
Actifs courants	4 190,0 \$	5 197,8 \$	(1 007,8) \$
Passifs courants	3 962,2	5 089,8	(1 127,6)
Fonds de roulement	227,9 \$	108,1 \$	119,8 \$
Ratio du fonds de roulement	1,06	1,02	0,04

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement affichaient une hausse au 31 décembre 2016 par rapport à l'exercice précédent. La variation du fonds de roulement est essentiellement attribuable à une baisse des passifs courants plus importante que celle des actifs courants. La diminution des passifs courants tient en grande partie à une baisse des dettes fournisseurs, des avances liées à des arrangements de financement de contrats et des produits différés en 2016. La baisse des dettes fournisseurs découle principalement des paiements faits à des fournisseurs dans le cadre de projets d'envergure. La diminution des avances liées à des arrangements de financement de contrats s'explique principalement par le remboursement des avances liées aux projets Sainte-Justine et Evergreen en 2016. La baisse des actifs courants découle principalement d'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, expliquée à la section 9.3, et d'une diminution des autres actifs financiers courants, qui s'explique essentiellement par une baisse des retenues sur contrats avec des clients, principalement pour le projet Evergreen en 2016.

Se reporter à la section 9.8 pour en savoir davantage sur la variation du total des actifs courants et du total des passifs courants.

9.2 Trésorerie nette de la dette avec recours

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS, est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ainsi que sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 055,5 \$	1 581,8 \$	1 702,2 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	11,3	17,1	29,3
Dette avec recours	349,4	349,1	348,9
Trésorerie nette de la dette avec recours	694,9 \$	1 215,6 \$	1 324,0 \$

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société s'établissait à 694,9 millions \$ au 31 décembre 2016, comparativement à 1 215,6 millions \$ au 31 décembre 2015, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 9.3.

9.3 Analyse des flux de trésorerie

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	105,6 \$	(514,7) \$
Activités d'investissement	(87,1)	584,0
Activités de financement	(538,2)	(241,5)
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	(6,7)	51,8
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(526,4)	(120,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 581,8	1 702,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 055,5 \$	1 581,8 \$

La section qui suit explique les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 105,6 millions \$ en 2016, comparativement aux flux de trésorerie affectés de 514,7 millions \$ en 2015. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités d'exploitation :

- > Des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui ont totalisé 166,3 millions \$ en 2016, comparativement à 129,5 millions \$ en 2015, reflétant principalement :
 - > un résultat net de 256,6 millions \$ en 2016, comparativement à 437,5 millions \$ en 2015;
 - > des impôts sur le résultat payés de 53,2 millions \$ en 2016, comparativement à 309,4 millions \$ en 2015, une diminution due principalement aux impôts sur le résultat payés en 2015 sur le gain net provenant de la cession d'AltaLink, qui a été conclue en décembre 2014;
 - > un gain sans effet sur la trésorerie à la cession d'investissements de Capital totalisant 55,9 millions \$ en 2016, provenant principalement de la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta, comparativement à un gain de 174,4 millions \$ en 2015 découlant de la cession de la participation de la Société dans Ambatovy;
 - > une perte hors trésorerie à la cession d'activités d'I&C totalisant 37,1 millions \$ en 2016, par suite de la vente des activités de gestion de biens immobiliers de la Société et de ses activités locales en France;
 - > l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants de 143,1 millions \$ en 2016, comparativement à 162,4 millions \$ en 2015;
 - > des coûts de restructuration comptabilisés en résultat net de 115,4 millions \$ en 2016, contre 116,4 millions \$ en 2015. Les coûts de restructuration payés se sont élevés à 109,1 millions \$ en 2016 et à 78,7 millions \$ en 2015;
 - > une charge d'impôt sur le résultat sans effet sur la trésorerie de 13,4 millions \$ en 2016, comparativement à 83,7 millions \$ en 2015;
 - > une baisse de 125,0 millions \$ des provisions sans effet sur la trésorerie liée à des pertes prévues sur certains contrats en 2016, comparativement à une baisse de 24,7 millions \$ en 2015.
- > Les flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 60,7 millions \$ en 2016, contre 644,2 millions \$ en 2015, ce qui s'explique surtout par une augmentation des contrats en cours, une diminution des dettes fournisseurs et des produits différés, facteurs partiellement contrebalancés par une diminution des autres actifs financiers courants et des créances clients, en excluant les écarts de change, en 2016. La variation nette négative des éléments hors trésorerie du fonds de roulement est surtout attribuable aux besoins en fonds de roulement liés à certains projets d'envergure en 2016.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 87,1 millions \$ en 2016 par rapport à des flux de trésorerie générés de 584,0 millions \$ en 2015. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- > Une entrée de trésorerie nette de 101,9 millions \$ à la cession d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, attribuable essentiellement à la cession de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta en 2016, comparativement à une entrée de trésorerie nette de 600,7 millions \$ à la cession d'un investissement de Capital découlant de la vente de la participation de la Société dans Ambatovy en 2015;
- > Une sortie de trésorerie nette de 23,9 millions \$ à la cession d'activités d'I&C et d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation, par suite de la vente des activités non essentielles de gestion de biens immobiliers de la Société, de ses activités locales en France et de sa participation dans l'aéroport de Mayotte en 2016;
- > En 2016, les placements à court terme et à long terme ont diminué de 81,5 millions \$, comparativement à une baisse de 81,9 millions \$ en 2015, en raison d'une diminution des billets de dépôt qui arriveront à échéance en 2017;
- > L'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, d'un montant de 75,9 millions \$ en 2016, comparativement à 36,7 millions \$ en 2015, attribuable principalement à InPower BC;
- > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant d'I&C, pour une sortie de trésorerie totale de 151,3 millions \$ en 2016, comparativement à 116,0 millions \$ en 2015, une augmentation principalement attribuable aux acquisitions effectuées dans les catégories équipement, bâtiments et autres;
- > La sortie de trésorerie de 11,7 millions \$ liée aux paiements au titre des investissements de Capital en 2016, reflétant principalement des paiements pour 407 EDGGP, comparativement à 16,9 millions \$ en 2015, reflétant des paiements pour Ambatovy;
- > La Société a reçu un produit de 49,3 millions \$ à la suite du règlement d'un arrangement financier qui était utilisé pour réduire le risque de variabilité de ses ententes liées au cours des actions réglées en trésorerie en 2015. Ces arrangements financiers ont été remplacés par des instruments financiers dérivés en 2015.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 538,2 millions \$ en 2016, comparativement à des flux de trésorerie de 241,5 millions \$ affectés aux activités de financement en 2015. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- > Une augmentation de 4,9 millions \$ de la dette avec recours en 2016, ainsi qu'un remboursement au titre de la dette avec recours de 4,9 millions \$ au cours du même exercice, qui se rapportent aux prélèvements et aux remboursements sur la facilité de crédit de la Société, comparativement à une augmentation de 430,0 millions \$ de la dette avec recours en 2015 et à un remboursement de 430,0 millions \$ au titre de la dette avec recours au cours du même exercice;
- > Le remboursement net de 395,7 millions \$ des avances au titre d'arrangements de financement de contrats en 2016, comparativement à une augmentation nette des avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 70,5 millions \$ en 2015. Ces avances au titre d'arrangements de financement de contrats sont liées aux projets Sainte-Justine et Evergreen et ont été remboursées en entier en 2016;
- > Des dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de 10,0 millions \$ en 2016, comparativement à 28,5 millions \$ en 2015;
- > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 156,1 millions \$ en 2016, comparativement à 150,9 millions \$ en 2015, reflétant essentiellement une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 1,04 \$ par action en 2016, comparativement à 1,00 \$ par action en 2015;
- > Le rachat d'actions pour 121,8 millions \$ (2 803 900 actions à un prix moyen de 43,43 \$) en 2015. Le 2 juin 2016, SNC-Lavalin a annoncé que son conseil d'administration avait déposé un avis de renouvellement, pour une période de 12 mois, de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui expirait le 4 juin 2016. Dans l'avis, la Société précise qu'un nombre maximal de 3 000 000 d'actions ordinaires, représentant environ 2 % des actions ordinaires émises et en circulation au 18 mai 2016, peut être racheté aux fins d'annulation;
- > L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions a généré des liquidités de 22,6 millions \$ en 2016 (585 428 options sur actions à un prix moyen de 38,60 \$), comparativement à 4,2 millions \$ en 2015 (110 873 options sur actions à un prix moyen de 38,02 \$). Au 19 février 2017, 597 380 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 37,04 \$ à 40,98 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 150 377 137.

9.4 Dette avec recours et dette sans recours

DETTE AVEC RECOURS

FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE AVEC RECOURS

La Société a une facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») d'un montant total de 4 250 millions \$ pouvant être utilisée pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités. Au troisième trimestre de 2016, la Société a modifié sa facilité de crédit pour : i) en reporter l'échéance du mois d'août 2018 au mois d'août 2019; et ii) accroître sa limite applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, pour la faire passer de 1 800 millions \$ à 2 000 millions \$.

Au 31 décembre 2016, un montant de 2 227,6 millions \$ sur la facilité de crédit demeurait inutilisé, la différence de 2 022,4 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit, incluant 246,7 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit permet l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée. Au 31 décembre 2016, 168,3 millions \$ de lettres de crédit bilatérales étaient émises.

DÉBENTURE AVEC RECOURS – NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 25 avril 2016, Standard & Poor's (« S&P ») a revu ses perspectives pour SNC-Lavalin, les faisant passer de « négatives » à « stables ». S&P a également maintenu ses notations pour SNC-Lavalin, y compris la cote de BBB pour le crédit à long terme, et les cotes des émissions. Le fait que l'agence de notation ait ramené les perspectives de SNC-Lavalin à « stables » reflète le fait que, bien que les risques opérationnels et financiers auxquels SNC-Lavalin pourrait être exposée en raison des accusations qui ont été portées contre elle sont toujours présents, S&P s'attend à ce que les conséquences négatives pour SNC-Lavalin, s'il y en a, soient au-delà de son horizon en ce qui a trait à l'établissement des perspectives. Du fait de cette révision, S&P reconnaît également que les activités de SNC-Lavalin n'ont pas été affectées négativement à la suite des accusations et que celles-ci n'ont porté atteinte ni au droit ni à la capacité de SNC-Lavalin de soumissionner ou de travailler sur des projets du domaine public ou privé et que SNC-Lavalin a continué à effectuer de telles activités au cours de la dernière année tout en affichant des marges de RAIIA croissantes.

Le 9 septembre 2016, DBRS Limited (« DBRS ») a confirmé la notation d'émetteur de SNC-Lavalin et maintenu à BBB la notation de ses débentures avec une perspective stable.

SNC-Lavalin conserve son statut d'investissement de première qualité auprès de S&P et DBRS.

RATIO DE LA DETTE AVEC RECOURS SUR LE CAPITAL

Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le ratio de la dette avec recours sur le capital de la Société était de 9:91, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.

DETTE SANS RECOURS

SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation de certains investissements de Capital détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des investissements de Capital qu'ils financent. Les investissements de Capital de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation ou de la mise en équivalence pourraient présenter un risque, par contre, si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.

9.5 Obligations contractuelles et instruments financiers

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des investissements de Capital et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2017	2018-2019	2020-2021	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	- \$	350,0 \$	- \$	- \$	350,0 \$
Sans recours provenant des investissements de Capital	21,8	16,7	49,4	416,3	504,3
Engagements à investir dans des investissements de Capital	98,1	-	-	-	98,1
Obligations en vertu de contrats de location simple	92,6	112,9	82,1	92,4	380,0
Total	212,5 \$	479,6 \$	131,5 \$	508,7\$	1 332,4 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 19D des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2016. Les engagements à investir dans des investissements de Capital proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, comme décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2016. Les engagements à investir dans des investissements de Capital sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût et, pour 2016 et 2015, ils étaient principalement liés à Rideau, 407 EDGGP, SSL et Eglinton Crosstown. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 32 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2016.

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group (« Carlyle »), sous réserve de certaines conditions. Aux termes de cette entente, SNC-Lavalin s'engage de concert avec Carlyle à investir dans des

projets d'infrastructures liés à l'énergie, à l'électricité et à d'autres ressources naturelles et à effectuer des travaux dans le cadre de ces projets. Une part importante de ces projets consistera en des travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures entièrement nouvelles ou d'autres programmes d'investissement. Au 31 décembre 2016, aucune obligation n'avait été comptabilisée au titre de cette entente puisque les conditions n'étaient pas encore remplies.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 28 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	ARRANGEMENT FINANCIER
<p>SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change; > des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement; > des instruments financiers dérivés afin de limiter le risque de variabilité de la juste valeur des unités d'actions attribuées dans le cadre de ses régimes d'unités d'actions, qui fluctue en fonction du cours des actions de la Société. 	<p>La Société avait un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du cours de ses actions. Cet arrangement a pris fin en 2015 et a été remplacé par les instruments financiers dérivés décrits dans la partie gauche du présent tableau (se reporter à la note 21C des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société).</p>
<p>Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.</p>	

La Société ne détient et n'émet pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, aux contrôles financiers et aux procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

9.6 Dividendes déclarés

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en trésorerie à payer aux actionnaires en le faisant passer de 0,26 \$ par action à 0,273 \$ par action au quatrième trimestre de 2016, pour des dividendes en trésorerie déclarés totalisant 1,053 \$ par action pour l'exercice 2016.

Les dividendes déclarés pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN \$ CA)	2016	2015	2014
Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action ⁽¹⁾	1,053 \$	1,01 \$	0,97 \$
Augmentation du dividende (%)	4 %	4 %	4 %

(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en trésorerie payés en 2016 s'est établi à 156,1 millions \$, comparativement à 150,9 millions \$ en 2015. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 27 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 16 derniers exercices. La politique de dividende est déterminée par le conseil d'administration de la Société.

9.7 Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2016, le RCPMA s'est élevé à 7,1 %, comparativement à 12,0 % en 2015 et à 58,7 % en 2014, qui comprenait l'incidence du gain net de 1 320,7 millions \$ à la cession d'AltaLink en 2014.

9.8 Analyse de la situation financière

Le tableau suivant présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société en 2016.

ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 055,5 \$	1 581,8 \$	(526,4) \$	Se reporter aux commentaires à la section 9.3
Liquidités soumises à restrictions	55,6	39,0	16,6	Hausse des liquidités soumises à restrictions découlant de certains investissements de Capital
Créances clients	936,0	1 200,9	(264,9)	Baisse liée aux encaissements au cours de l'exercice et aux créances clients incluses dans la vente des activités de gestion de biens immobiliers de la Société et de ses activités locales en France en décembre 2016
Contrats en cours	1 188,9	985,9	203,1	Hausse liée à divers projets en cours
Stocks	138,8	152,2	(13,4)	Variation principalement liée à une baisse des matières premières
Autres actifs financiers courants	492,7	908,9	(416,1)	Baisse des retenues sur contrats avec des clients, principalement attribuable à l'achèvement du projet de la ligne de transport rapide Evergreen à la fin de 2016
Autres actifs non financiers courants	315,8	329,2	(13,4)	Baisse des autres taxes à recevoir et des charges payées d'avance et autres, en partie contrebalancée par l'impôt sur le résultat à recevoir
Actifs détenus en vue de la vente	6,7	-	6,7	Actifs détenus en vue de la vente liés à du matériel de projet inclus dans le secteur Pétrole et gaz et à l'investissement en capitaux propres de SNC-Lavalin dans TC Dôme S.A.S.
Total des actifs courants	4 190,0 \$	5 197,8 \$	(1 007,8) \$	
Immobilisations corporelles	298,3 \$	265,1 \$	33,3 \$	Hausse principalement liée aux acquisitions d'équipement, de bâtiments et autres, partiellement contrebalancée par la dotation à l'amortissement et les dispositions de 2016
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	399,4	419,5	(20,1)	Baisse principalement liée à la vente de la participation indirecte de la Société dans SNCL Malta en 2016
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	48,3	48,3	-	-
Goodwill	3 268,2	3 386,8	(118,6)	Baisse liée principalement à la conversion des devises étrangères
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	194,2	272,6	(78,5)	Baisse principalement liée à la dotation à l'amortissement de 2016
Actif d'impôt sur le résultat différé	421,5	436,8	(15,4)	-
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services	356,8	291,9	65,0	Hausse principalement liée à une augmentation des actifs financiers liés à la construction pour InPower BC General Partnership

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Autres actifs financiers non courants	58,5	74,1	(15,5)	Baisse principalement liée à l'échéance de la tranche restante des billets de dépôt liés à InPower BC General Partnership, partiellement contrebalancée par la hausse des autres actifs financiers
Autres actifs non financiers non courants	63,0	110,2	(47,2)	Baisse principalement liée à la vente de l'aéroport de Mayotte en 2016
Total de l'actif	9 298,3 \$	10 503,2\$	(1 204,8) \$	

PASSIF

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Passifs courants				
Dettes fournisseurs	1 888,2\$	2 330,6 \$	(442,3) \$	Baisse liée à des paiements faits à des fournisseurs dans le cadre de projets en cours, aux dettes fournisseurs incluses dans la vente des activités de gestion de biens immobiliers de la Société et de ses activités locales en France en décembre 2016, ainsi qu'à l'incidence de la conversion des devises étrangères
Acomptes reçus sur contrats	263,4	185,8	77,6	Hausse principalement liée à des acomptes reçus sur d'importants contrats octroyés en 2016
Produits différés	851,2	1 041,6	(190,5)	Baisse principalement liée à la comptabilisation de produits pour des projets quasi-achevés en 2016, notamment dans les secteurs Mines et métallurgie et Énergie, partiellement contrebalancée par des produits différés liés à des projets en cours
Autres passifs financiers courants	304,0	394,3	(90,4)	Variation liée à des baisses au titre des instruments financiers dérivés, des retenues sur contrats avec des fournisseurs et des engagements à investir en 2016
Autres passifs non financiers courants	397,8	370,6	27,2	Variation reflétant principalement une hausse des passifs liés à des régimes d'unités d'actions
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	-	394,1	(394,1)	Variation liée au remboursement complet du solde impayé en 2016. Cette facilité de crédit a été utilisée pour financer en partie les projets Sainte-Justine et Evergreen. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour plus de détails
Tranche à court terme des provisions	236,6	364,5	(127,9)	Baisse principalement liée à une baisse des provisions pour pertes prévues sur certains contrats. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour plus de détails
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme : Sans recours provenant des investissements de Capital	21,0	8,2	12,8	Se reporter à la note 19C des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour plus de détails
Total des passifs courants	3 962,2\$	5 089,8 \$	(1 127,6) \$	

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Dette à long terme :				
Avec recours	349,4 \$	349,1\$	0,2\$	Déventures d'une valeur nominale de 350,0 millions \$
Sans recours provenant des investissements de Capital	472,6	525,8	(53,2)	Se reporter à la note 19C des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour plus de détails
Autres passifs financiers non courants	5,9	6,9	(1,0)	-
Tranche à long terme des provisions	326,4	344,3	(17,9)	Variation principalement attribuable à une diminution des obligations environnementales liées aux anciens sites et des autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour plus de détails
Autres passifs non financiers non courants	15,8	10,2	5,6	-
Passif d'impôt sur le résultat différé	269,7	273,5	(3,8)	-
Total du passif	5 402,0 \$	6 599,7\$	1 197,7\$	

CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2016	2015	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Capital social	554,8 \$	526,8 \$	28,0 \$	Hausse liée à l'exercice d'options sur actions en 2016
Résultats non distribués	2 959,4	2 901,4	58,0	Hausse principalement attribuable aux résultats de 2016, partiellement contrebalancée par les dividendes payés
Autres composantes des capitaux propres	360,8	440,0	(79,2)	Baisse liée en grande partie aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger
Autres composantes des capitaux propres liées aux actifs détenus en vue de la vente	(1,8)	-	(1,8)	-
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 873,2 \$	3 868,2 \$	5,0 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle	23,1	35,3	(12,2)	Écart lié principalement aux résultats de 2016, partiellement contrebalancé par les dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Total des capitaux propres	3 896,3 \$	3 903,5 \$	(7,2) \$	

10

Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2016 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2016.

11 Méthodes comptables et modifications

11.1 Changement d'une méthode comptable

En 2016, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui exclut maintenant les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C et d'investissements de Capital, alors que par le passé il excluait seulement les dispositions d'activités répondant à la définition de restructuration. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

11.2 Modifications appliquées en 2016

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- > Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- > L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent : i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
 - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
 - Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers

intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et en même temps.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

11.3 Normes et modifications publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- > *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.
- > Les modifications à l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, clarifient l'étendue de la norme en précisant que les exigences en matière d'informations à fournir de la norme, sauf en ce qui concerne les informations financières résumées relatives à des filiales, à des coentreprises et à des entreprises associées, s'appliquent aux intérêts de l'entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées qui sont classés comme détenus en vue de la vente, en vue d'une distribution ou à titre d'activités abandonnées conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les normes, les modifications aux normes et l'interprétation suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), porte principalement sur : i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- > L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.
- > Les modifications à l'IFRS 15 précisent comment : i) identifier les obligations de prestation dans un contrat; ii) déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire et iii) déterminer si la comptabilisation des produits tirés de l'octroi d'une licence à un client doit être effectuée à un moment précis ou progressivement. De plus, les modifications à l'IFRS 15 contiennent deux allègements transitoires additionnels.
- > Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, prévoient des exigences relativement à la comptabilisation i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation relative aux retenues d'impôt à la source et iii) d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une

transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

- > Les modifications à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, précisent que le choix d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise lorsque la participation est détenue par une entité qui est un organisme de capital-risque ou une autre entité admissible peut être fait individuellement pour chacune des participations dans une entreprise associée ou une coentreprise au moment de la comptabilisation initiale.
- > L'Interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, clarifie que : i) la date de la transaction aux fins d'établissement du cours de change est la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire au titre d'un paiement anticipé ou du passif non monétaire au titre des produits différés et ii) s'il y a des paiements ou encaissements anticipés multiples, une date de transaction doit être établie pour chaque paiement ou encaissement.
- > Les modifications intitulées « *Transferts d'immeubles de placement* » (Modifications à l'IAS 40, *Immeubles de placement*) stipulent qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles de placement si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme. Les changements dans les intentions de la direction relatives à l'utilisation du bien immobilier ne constituent pas une indication d'un changement d'utilisation.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- > L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et de leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, de ces modifications et de cette interprétation sur ses états financiers.

QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION DE L'IFRS 9 ET DE L'IFRS 15

L'IFRS 9 et l'IFRS 15 sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. SNC-Lavalin n'adoptera pas l'IFRS 9 et l'IFRS 15 par anticipation.

L'IFRS 9 s'applique de manière rétrospective conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, sous réserve de certaines exemptions et exceptions. De façon générale, les principales incidences de l'adoption de l'IFRS 9 devraient être liées au classement et à l'évaluation des actifs financiers, à l'introduction d'un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues (plutôt que les pertes subies selon l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*), à la comptabilité de couverture et à des obligations d'information additionnelles importantes.

L'IFRS 15 peut être appliquée au moyen de l'une des deux méthodes suivantes : de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle la Société présente l'information financière, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de l'IFRS 15 à la date de la première application. La Société procède actuellement à l'évaluation des dispositions transitoires prescrites aux termes de l'IFRS 15. Pour les sociétés telles que SNC-Lavalin, qui appliquent déjà l'IAS 11, *Contrats de construction*, les principaux effets de l'adoption de l'IFRS 15 devraient être liés au moment de la comptabilisation des produits, aux actifs et passifs sur contrats et aux informations à fournir.

Bien que la Société ait mené une évaluation préliminaire des effets de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 sur ses états financiers intermédiaires et annuels, il n'est pas possible à l'heure actuelle de formuler des estimations raisonnables quant aux incidences de l'adoption de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15, car nous devons recueillir plus de renseignements. Le plan de mise en œuvre actuel de la Société s'étend jusqu'au quatrième trimestre de 2017. Par conséquent, la Société présentera de l'information sur les progrès réalisés à cet égard au cours de l'exercice à venir.

12 Risques et incertitudes

12.1 Principaux risques et incertitudes

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. SNC-Lavalin a mis en place des mesures visant à identifier, surveiller et, dans une certaine mesure, atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent notamment la tenue d'un registre des risques d'entreprise, les travaux de divers comités du conseil d'administration et de la direction, ainsi que l'application de nombreuses politiques et procédures. Vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin et ses investissements de Capital sont ou peuvent être partis à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité prévue par la loi et en common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient de fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures, et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison de diverses baisses subséquentes du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les réclamations des demanderesse soient limitées à celles fondées sur la responsabilité prévue par les lois sur les valeurs mobilières découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Au cours de 2016, la Société et les demanderesse ont déposé des requêtes en jugement sommaire dans le cadre du Recours ontarien. Le juge a entendu les requêtes en août 2016 et a rendu son jugement en septembre 2016, statuant que les deux requêtes devraient être suspendues de manière permanente, les rejetant essentiellement. Le Recours ontarien passera donc à l'étape des interrogatoires préalables par les demanderesse à compter du premier trimestre de 2017.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs

alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). SNC-Lavalin, entre autres parties, a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société (cette assurance faisant aussi l'objet de recours). En plus de l'appel de cette décision, des recours en garantie ont été déposés contre une autre partie, ce qui pourrait réduire la part des dommages-intérêts de SNC-Lavalin.

Parallèlement à l'appel et aux recours en garantie pour les réclamations de la phase 1, d'autres réclamations potentielles ont été signalées et continuent d'être signalées contre de nombreux défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. Les réclamations de la phase 2 sont actuellement à l'étape des interrogatoires préalables et il est encore trop tôt pour évaluer la responsabilité totale de SNC-Lavalin à l'égard de celles-ci, le cas échéant. Actuellement, il est estimé qu'une partie importante des dommages-intérêts réclamés sont liés à des bâtiments dont les fondations en béton ont été coulées en dehors de la période de responsabilité de SNC-Lavalin, comme il a été statué dans le jugement rendu pour la phase 1. SNC-Lavalin s'attend à ce que l'assurance couvre une partie des réclamations déposées jusqu'au 31 mars 2015. De plus, SNC-Lavalin a entrepris un recours en garantie contre une autre partie relativement aux réclamations de la phase 2.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible a) de prédire l'issue de l'appel interjeté par la Société, de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) de déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable

importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de la réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Accusations et enquête de la GRC

Le 19 février 2015, la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») et le Service des poursuites pénales du Canada ont porté des accusations contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Chacune des entités fait face à un chef d'accusation de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et à un chef d'accusation de corruption en vertu de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « *LCAPE* »), (les « accusations »). Ces accusations font suite à une enquête officielle de la GRC (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction entre 2001 et 2011. Dans le cadre de cette enquête, aussi appelée projet Assistance par la GRC, des accusations au criminel ont été portées contre deux anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada. En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir l'issue définitive de ces accusations, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations. L'enquête préliminaire relative aux accusations a été prévue pour une audience du tribunal en septembre 2018 mais la date pourrait être avancée pour que l'enquête préliminaire commence vers la fin de 2017. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à ces accusations, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

Les accusations, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, certaines filiales de la Société ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, comme il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Ces autorisations sont assujetties à un renouvellement périodique par l'AMF. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation, d'annuler une autorisation ou de ne pas la renouveler si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à une sous-traitance publique.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Accord de règlement de la Banque africaine de développement

Le 1^{er} octobre 2015, la Société a annoncé qu'un accord de règlement avait été conclu avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à des allégations de corruption dans deux pays africains. L'accord de règlement comprend le paiement, par le Groupe SNC-Lavalin inc., d'un montant de 1,9 million \$ à la Banque africaine de développement (l'« accord de règlement de la Banque africaine de développement »). Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement.

Régime d'intégrité du Canada

Le 3 juillet 2015, le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'un régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières. L'étendue des infractions qui peuvent rendre un fournisseur inadmissible à faire affaire avec le gouvernement fédéral est vaste et englobe les infractions en vertu du Code criminel, de la *Loi sur la concurrence* et de la *LCAPE*, entre autres. Certaines des infractions qui rendent le fournisseur inadmissible comprennent : la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, la falsification de livres et documents, l'extorsion et les infractions liées au trafic de stupéfiants. Un fournisseur reconnu coupable de l'une des infractions énumérées peut-être déclaré inadmissible à participer aux projets du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnement pour une durée de 10 ans. Cependant, le régime d'intégrité prévoit une réduction de la période d'inadmissibilité pouvant aller jusqu'à 5 ans si un fournisseur peut démontrer qu'il a coopéré avec les autorités chargées de l'application des lois ou pris des mesures correctrices en vue de remédier aux actes d'inconduite.

Si un fournisseur est accusé de l'une des infractions figurant sur la liste (comme c'est actuellement le cas pour la Société), il peut, en vertu du régime d'intégrité, ne pas être admissible à faire affaire avec le gouvernement canadien pendant que le processus judiciaire est en cours.

Si un fournisseur demande la réduction de sa période d'inadmissibilité, ou si un fournisseur accusé de l'une des infractions figurant sur la liste est avisé de son inadmissibilité potentielle à l'exercice d'activités d'affaires auprès du gouvernement canadien, il peut se voir imposer une entente administrative aux fins de sa surveillance comme condition à l'obtention d'une réduction de sa période d'inadmissibilité ou au maintien de son admissibilité. Les ententes administratives comprennent des conditions et des mesures de conformité qui doivent être respectées par le fournisseur s'il souhaite demeurer admissible à la conclusion de contrats avec le gouvernement fédéral.

Le 10 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada en vertu du régime d'intégrité.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de toute autorisation de l'AMF, de l'accord de règlement de la Banque mondiale, de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement ou de l'entente administrative conclue avec Services publics et Approvisionnement Canada pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Programme de remboursement volontaire du gouvernement du Québec (le « Programme »)

La Société a annoncé le 10 mai 2016, par le biais d'un Avis d'intention déposé auprès de l'Administrateur du Programme, sa participation au Programme de remboursement volontaire (le « projet de loi 26 ») mis en vigueur par le gouvernement du Québec le 2 novembre 2015. Le Programme prévoit une période de 90 jours pendant laquelle le gouvernement du Québec, certaines municipalités, certains organismes gouvernementaux et certaines autres parties pourront déterminer si les propositions de règlement des participants au programme devraient viser une entité gouvernementale ou municipale. Une prolongation du délai de 90 jours a été accordée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, notamment afin de leur permettre de déterminer s'ils croient qu'ils devraient recevoir des propositions en vertu du projet de loi 26. Le Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») a avisé l'Administrateur du Programme que, s'il ne reçoit pas de proposition, il ne renoncera pas à son droit d'action à l'encontre de la Société en vertu du projet de loi 26 à l'égard de l'accord de partenariat public-privé de 2010 avec le Groupe infrastructure santé McGill (dont la Société est un actionnaire) pour la construction et l'exploitation du CUSM. La Société a avisé la direction du programme du projet de loi 26 qu'elle rejetait catégoriquement comme mal fondée toute réclamation par le CUSM en vertu du projet de loi 26. Une municipalité ne figurant pas dans la liste a également demandé que certains de ses projets soient inclus dans la proposition de règlement de la Société. L'Administrateur du Programme continue de passer en revue le reste de la proposition de règlement de la Société pour vérifier que celle-ci est complète et exacte, et d'examiner la proposition de la Société avec les municipalités et les ministères concernés.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et au sujet d'autres questions. En outre, Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa, d'anciens employés de la Société, ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec.

Le 1^{er} octobre 2014, M. Ben Aïssa a inscrit un plaidoyer de culpabilité au Tribunal pénal fédéral suisse à certaines accusations criminelles portées contre lui. Ces accusations faisaient suite à une longue enquête menée par les autorités suisses et à la détention, d'avril 2012 à octobre 2014, de M. Ben Aïssa par les autorités suisses. La Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de la procédure suisse et s'est vu octroyer, pour certains délits pour lesquels M. Ben Aïssa a plaidé coupable, une somme équivalente à 17,2 millions \$ CA (ce qui correspond à 12,9 millions de francs suisses et 2,0 millions \$ US) plus les intérêts. La Société avait reçu un montant de 15,2 millions \$ CA au 31 décembre 2016, le solde devant être reçu par suite de la vente forcée de biens saisis.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tels que ceux prévus dans l'accord de règlement

de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes ou des accusations susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces accusations, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes ou accusations (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces accusations ou enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessus.

En raison des incertitudes entourant l'issue des accusations et de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces accusations ou enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles.

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposés par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *LCAPE* et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement à l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir.

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique visant à renforcer ses activités de base en vue d'accroître sa rentabilité à long terme. Ce plan stratégique, décrit plus haut, présente les secteurs d'activité et les régions que ciblera la Société, ainsi que les solutions intégrées pour le modèle des investissements de Capital en favorisant une approche rigoureuse en matière d'investissements dans le portefeuille des investissements de Capital. La mise en œuvre de ce plan stratégique pose différents défis, que ce soit du point de vue de la gestion ou sur les plans organisationnels, administratifs, opérationnels ou autres. Elle pourrait entre autres nécessiter le recrutement, le perfectionnement, la motivation et la fidélisation de membres du personnel talentueux, l'aliénation de certains actifs des investissements de Capital en temps opportun ainsi que des acquisitions stratégiques au besoin, le tout, dans l'optique de soutenir la stratégie de croissance de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble de son plan stratégique, ce sont ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité qui risquent d'en subir les effets défavorables. Même si la Société parvient à mettre en œuvre ce plan, il n'est pas garanti que ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité connaîtront une amélioration.

Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts. Par ailleurs, les contrats de type remboursable comme les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond présentent certains risques semblables aux risques liés aux contrats à prix forfaitaire, étant donné que les estimations utilisées pour établir le taux unitaire des contrats et/ou le plafond contractuel sont tributaires des mêmes hypothèses susmentionnées.

De plus, si la Société éprouvait des difficultés quant à l'exécution de projets en raison de divers facteurs, comme une certaine inefficacité de la mise en œuvre de ses processus, l'estimation inexacte des coûts des projets et/ou l'incapacité à conclure des transactions stratégiques ayant trait aux ressources des projets, ces difficultés pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société provenant de ces projets.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu. De plus, la Société pourrait engager des frais importants afin de répondre à des appels d'offres pour certains projets qu'elle pourrait ne pas obtenir, ce qui entraînerait des charges ne générant aucun profit pour la Société.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition;

la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes ou des estimations par la direction des produits qui seront tirés des contrats considérés comme fermes de type remboursable et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin à se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « *Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus,*

y compris en vertu de clauses de “résiliation pour raisons de commodité”, et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société», présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et à diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, dont la plupart touchent également les activités canadiennes de la Société notamment :

- > les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales ou canadiennes de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

Les investissements de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin effectue des investissements de Capital. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un investissement de Capital, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'investissement de Capital. La valeur des investissements de la Société dans de tels investissements de Capital dépend de la capacité de l'investissement de Capital à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'investissement de Capital, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'investissement de Capital ou du partenaire de l'investissement de Capital, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire.

La Société effectue des investissements de Capital dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces investissements de Capital peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'investissement de Capital ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'investissement de Capital, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des investissements de Capital de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Une stratégie de couverture est en place lorsque la direction de l'investissement de Capital la juge appropriée. Toutefois, les hypothèses et estimations inhérentes à la stratégie de couverture pourraient être erronées, rendant par le fait même la couverture inefficace ou partiellement inefficace. De plus, les instruments financiers associés à la stratégie de couverture comprennent un risque de crédit lié au non-respect d'obligations par les contreparties de ces instruments.

Par ailleurs, bon nombre des investissements de Capital de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses investissements de Capital et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses investissements de Capital pourrait être

limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité ou refusent de remplir leurs obligations contractuelles envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du contrat pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients.

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit.

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin à l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités. Une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

Toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. De plus, l'acquisition d'une entreprise comporte le risque que certains passifs, notamment des passifs éventuels ou des passifs découlant de réclamations légales et des risques liés à l'environnement, soient inconnus au moment de la négociation et de la conclusion de l'acquisition.

Toute cession ou toute autre vente d'actifs importants peut présenter des risques et incertitudes.

La vente d'une unité d'exploitation et/ou d'actifs importants est un processus complexe qui présente certains risques, comme l'incapacité de planifier, préparer et exécuter adéquatement la transaction et de rédiger un contrat qui protège la Société des ajustements après clôture et d'autres coûts additionnels. De plus, la Société est exposée au risque de non-conclusion de la transaction, de vente à un prix inférieur au prix demandé et/ou de prolongation des délais de clôture.

Restructuration de 2015-2016

En 2015, étant donné le fléchissement qui persiste au niveau de l'économie, la Société a poursuivi ses efforts de restructuration en lançant le programme « STEP Change ». Ce programme vise à rendre la Société plus agile et plus axée sur la clientèle, et à lui permettre d'améliorer davantage son efficacité opérationnelle, notamment au moyen d'une meilleure structuration des unités opérationnelles et fonctionnelles. Le programme STEP Change a été suivi par le programme Excellence opérationnelle en 2016. Le programme Excellence opérationnelle est une approche structurée à long terme qui se concentre sur l'amélioration de tous les aspects des activités de la Société dans le but d'accroître l'efficacité. Si la Société ne réalise pas les économies de coûts et les gains sur le plan de l'efficacité prévus, elle pourrait ne pas réaliser la totalité de la valeur liée à ses coûts de restructuration ou être exposée aux risques liés à l'exécution ou à la performance en raison de la restructuration et de la réduction de l'effectif connexe.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa trésorerie nette de la dette avec recours, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une trésorerie nette de la dette avec recours appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires. En outre, la facilité de crédit est assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, comme défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite. Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et la situation financière de la Société.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, y compris une note inférieure aux notes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, à l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale s'aggravaient de façon importante, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses

requis pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, à l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

La Société gère plusieurs anciens sites relativement auxquels elle peut être exposée au risque lié aux coûts de mise en œuvre de mesures environnementales correctives et aux dommages possibles aux biens et collectivités avoisinants. Bien que la Société prenne des mesures pour gérer ce risque et qu'elle ait constitué des provisions dans ses livres aux fins du risque et de la charge connexes, rien ne garantit qu'elle ne sera pas assujettie à des réclamations pour dommages-intérêts, pour remise en état de site et pour d'autres questions connexes, et ses provisions pourraient ne pas couvrir la totalité de toute réclamation ou charge future.

13 Litiges

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités; cette section décrit certaines poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités. Voir aussi la section 12 « Risques et incertitudes – Risques liés à des litiges, à des questions d'ordre réglementaire et à des enquêtes », notamment les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

Bien que SNC-Lavalin ne puisse prévoir avec certitude l'issue des poursuites judiciaires décrites ci-dessous, ou le moment où elles auront lieu, d'après les informations actuellement disponibles (qui, dans certains cas, sont incomplètes), SNC-Lavalin estime être en mesure de présenter de solides arguments à l'égard de ces allégations et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

Une filiale en propriété exclusive liée à un projet précis de SNC-Lavalin (la « filiale de SNC ») a reçu un avis à l'égard d'un processus d'arbitrage d'un client pour, entre autres, rupture de contrat et négligence grave relativement à la conception et à la construction d'une installation. La filiale de SNC a présenté une demande reconventionnelle relative à des factures impayées et des frais découlant de la résiliation, en plus du remboursement de fonds prélevés de manière inappropriée conformément à une garantie bancaire.

14 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « *Règlement 52-109* ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

14.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- > l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
- > l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2016.

14.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2016, selon le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO de 2013 »).

14.3 Modifications au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2016, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

15

Informations trimestrielles

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	2016					2015				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits :										
Provenant d'I&C	1 930,8	2 045,2	2 100,6	2 146,5	8 223,1	2 205,0	2 191,9	2 376,4	2 590,3	9 363,5
Provenant de Capital	57,4	57,7	67,9	64,7	247,7	52,1	58,5	56,9	56,0	223,4
	1 988,2	2 103,0	2 168,5	2 211,1	8 470,8	2 257,1	2 250,4	2 433,2	2 646,3	9 587,0
Marge brute	291,9	340,8	212,7	360,7	1 206,1	337,2	301,5	385,3	408,8	1 432,8
Frais de vente, généraux et administratifs :										
Provenant d'I&C	158,1	190,5	129,3	201,1	679,0	199,0	218,2	202,2	205,1	824,6
Provenant de Capital	10,0	10,5	11,8	12,8	45,1	7,7	5,3	5,6	12,5	31,1
	168,1	201,1	141,1	213,9	724,1	206,7	223,6	207,8	217,6	855,6
Coûts de restructuration	13,0	2,7	11,8	87,8	115,4	0,5	7,7	13,4	94,8	116,4
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	1,2	1,7	1,1	0,3	4,4	7,9	5,5	5,8	0,3	19,6
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	20,3	15,8	16,2	16,5	68,8	21,0	21,1	29,4	22,5	94,0
(Gain) perte sur cessions d'investissements de Capital	(58,5)	-	-	2,7	(55,9)	-	-	(174,4)	-	(174,4)
Perte sur cession d'activités d'I&C	-	-	-	37,1	37,1	-	-	-	-	-
RAIL	147,8	119,5	42,5	2,3	312,1	101,2	43,6	303,3	73,5	521,6
Charges financières nettes :										
Provenant d'I&C	6,1	8,6	6,3	6,9	27,9	(34,1)	12,8	6,9	6,7	(7,7)
Provenant de Capital	3,4	3,6	3,6	3,6	14,2	1,4	1,0	1,9	3,7	8,0
	9,5	12,3	9,9	10,5	42,1	(32,7)	13,8	8,8	10,5	0,3
Résultat avant impôts sur le résultat	138,3	107,2	32,6	(8,1)	270,0	133,9	29,9	294,5	63,1	521,3
Impôts sur le résultat :										
Provenant d'I&C	2,7	13,0	(2,4)	(10,0)	3,3	27,9	(3,3)	33,0	(7,6)	49,9
Provenant de Capital	8,2	1,8	(0,2)	0,3	10,2	1,2	2,3	28,2	2,1	33,8
	10,9	14,9	(2,6)	(9,8)	13,4	29,0	(1,0)	61,2	(5,5)	83,7
Résultat net	127,4	92,3	35,2	1,6	256,6	104,8	30,9	233,3	68,6	437,5
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	122,1	88,5	43,3	1,6	255,5	104,4	26,5	224,2	49,2	404,3
Participations ne donnant pas le contrôle	5,3	3,8	(8,1)	0,1	1,0	0,4	4,4	9,1	19,3	33,2
Résultat net	127,4	92,3	35,2	1,6	256,6	104,8	30,9	233,3	68,6	437,5
Résultat de base par action (\$)	0,82	0,59	0,29	0,01	1,70	0,68	0,17	1,50	0,33	2,68
Résultat dilué par action (\$) :										
Provenant d'I&C	0,21	0,35	-	(0,26)	0,31	0,44	(0,12)	0,22	0,09	0,63
Provenant de Capital	0,60	0,24	0,29	0,27	1,39	0,25	0,30	1,27	0,24	2,04
Résultat dilué par action (\$)	0,81	0,59	0,29	0,01	1,70	0,68	0,17	1,49	0,33	2,68
Dividende déclaré par action (\$)	0,26	0,26	0,26	0,273	1,053	0,25	0,25	0,25	0,26	1,01
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	31,2	52,9	0,7	(38,4)	46,3	67,0	(18,5)	33,3	14,0	95,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital :										
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	31,5	31,5	34,8	34,8	132,5	31,5	31,5	31,5	31,5	125,8
Provenant des autres investissements de Capital	59,5	4,2	7,8	5,2	76,7	5,9	13,6	159,4	3,8	182,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	122,1	88,5	43,3	1,6	255,5	104,4	26,5	224,2	49,2	404,3
Caractéristiques de commandes (à la fin du trimestre)	13 417,3	12 544,3	11 776,6	10 677,4		11 631,1	12 388,2	12 725,6	11 991,9	